

CANTONNADÉ

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT

Dossier spécial retraites



219

Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister
à l'assemblée générale ordinaire
qui se tiendra le samedi 2 octobre 2010 à 13h30
salle Jean-Jaurès, 3, rue du Château-d'Eau 75010 Paris

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'AG du 15 mai 2009
2. Admissions, démissions
3. Rapport de la trésorière
4. Rapport d'activité du secrétaire délégué
5. Questions diverses

SOMMAIRE

Vie syndicale

Annulations de radiations	3
Nouvelles admissions	3
Propositions de radiations	3
Communiqués	4
Nouvelles brèves de la presse	6

Rapports

Rapport d'activité	7
Comptes rendus des comités syndicaux	10
Comptes rendus des Comités inter du livre parisien	15

Assemblée générale

AG ordinaire du 15 mai 2010	17
-----------------------------------	----

Edition

Rapport sur l'édition	21
Convocation à la commission de l'édition	21
Coquille de mauvais augure	23

Formacom

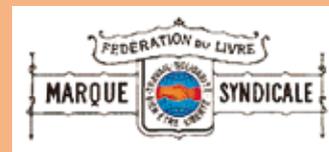
Des formations adaptées aux correcteurs	24
---	----

Dossier retraites

Syndicalisme et système de retraites	25
Point de vue du démographe	27
Les propositions de la CGT	28
Les femmes (et les enfants) après !	29
Autoentrepreneuriat : la grande arnaque	31
Histoire des pensions	32

Disparitions

Philippe Lagrue	33
Alain Malherbe	34



Cantonade 219 – septembre 2010
Directeur de la publication : Eric Zivohlava.

Impression : SENPQ. Pantin 93.
Couverture : Albert Frère.
Photos intérieures : Claude Hammouche
et Eric Zivohlava.

Tirage de *Cantonade* 218, mai 2010 :
800 exemplaires.

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat,
envoyez votre adresse Internet à : correcteurscgt@yahoo.fr

RAPPEL

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du revenu net. Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT. Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.



Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice de la correction ou d'une des professions connexes ou pouvoir se prévaloir d'une formation attestée. Le bulletin d'adhésion est disponible sur simple demande au syndicat.

Annulations de radiations

Benoit Thérèse
Chevrier Janet
Cueto Olivier
De San Mateo Gilles
Drevet-Lenvec Magali
Flassch Sandrine
Gascon Jean-Louis
Joly Jehanne
Julien Corinne
Langlois Pauline
Lefèvre Hervé
Moreau Eric
Picarello John
Prugnard Pierre-Marie
Reuilly Céline
Rouge-Pullon Sylvie
Schwartz Cécile
Standley Sylvie
Thirion-Freiche Dorothée
Nathalie
Violet Stéphane

Nouvelles admissions

Menanteau Jacqueline
Lestrohan Mathieu

Transfert

Pfeffer Claude

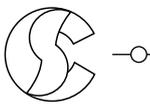
Propositions de radiations

Bernard Anne-Valérie
Chaillou Françoise
Delafoy Denis
Faurie-Vidal Florence
Gauthey Bertrand
Gerbaud Nieto Béatrice
Hartemann Eudes
Joly Jehanne
Kerbrat Véronique
Kohn Simon
Raymond Elsa
Rousseau Martine
Thirion-Freiche Dorothée
Travet-Roussel Régine
Wechsler Michel

Pour cause de bouclage de « Cantonade », cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 27 août 2010. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à fin octobre 2010 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 31 mars 2010.

A vos chéquiers!

Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.



COMMUNIQUÉ DES SALARIÉS DE *FRANCE-SOIR* 17 août 2010

La direction de *France-Soir* a lancé une procédure de licenciement visant le directeur de la rédaction du quotidien. M. de Villeneuve a eu son entretien préalable jeudi dernier.

Nous, salariés de *France-Soir*, ne comprenons ni n'admettons cette décision.

En effet, nous avons travaillé et nous nous sommes beaucoup investis pour relancer un journal historique de la presse française d'information politique et générale, tombé bas en 2006 après s'être aventuré dans les méandres du « people » et du « trash ».

Le 17 mars 2010 sort une nouvelle formule. Cinq mois après, nous pouvons constater que ce nouveau *France-Soir* et sa ligne éditoriale sont appréciés des lecteurs, au vu des études et des chiffres de ventes.

Partis de 23.000 ventes/jour en moyenne sur l'année 2009, nous avons atteint aujourd'hui une moyenne de 91.000, soit quatre fois plus, vu notre site Web dépasser le million de visiteurs uniques mensuels.

Nous avons réussi le pari de crédibiliser à nouveau l'image de *France-Soir*, régulièrement cité dans les revues de presse.

Nous savons pour autant que ces résultats encourageants sont insuffisants pour obtenir l'équilibre financier.

Nous savons qu'il nous reste des efforts à faire afin d'atteindre les objectifs fixés par la direction générale.

La presse quotidienne nationale est un secteur soumis à une grave crise et relancer un titre nécessite de lourds investissements sur le long terme.

Au contraire, nous savons que toute déstabilisation du journal, de ses salariés ou de ses lecteurs ruinerait tous les efforts faits depuis avril 2009 pour maintenir le titre puis le relancer.

M. Pugachev est certes un jeune patron pressé, ce qu'on peut comprendre vu l'importance de son investissement financier.

Mais l'appel enchanteur d'un « *Bild* à la française » n'offrira aucun avenir à ce titre qui a trop longtemps souffert de remaniements. Au contraire, le quotidien actuel doit continuer à être renforcé car les lecteurs ne se gagnent pas à coups de nouvelles formules, si « trash-people » soient-elles.

Pour toutes ces raisons, nous, salariés de *France-Soir*, renouvelons à 96 % (72 pour, 3 contre, 2 blancs, 1 nul) notre confiance à la ligne éditoriale impulsée par Christian de Villeneuve.

Par ailleurs, et vu que trop de bruits courent sur notre journal, nous demandons à rencontrer officiellement M. Pugachev afin de :

- nous informer sur l'état de la procédure de licenciement ;
- nous confirmer la ligne éditoriale actuelle de *France-Soir* : un journal d'information politique et générale qui ne versera pas dans le « people » et le « trash » ;
- clarifier le projet d'entreprise.

Motion soutenue par les délégués du personnel et les syndicats :
Info'Com-CGT, SNJ-CGT/SGLCE-CGT, Syndicat des correcteurs, SGJ-FO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Info'Com-CGT, SNJ-CGT/SGLCE-CGT, Syndicat des correcteurs, SGJ-FO
23 août 2010**

Les représentants du personnel de *France-Soir* ont été reçus ce jour par M. Pugachev et la direction générale. Lors de cette rencontre, Alexandre Pugachev a confirmé son attachement à la ligne éditoriale d'un « journal populaire d'information générale et politique ».

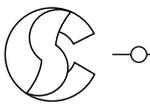
Dans la foulée, il a présenté aux salariés Rémy Dessarts, nouveau directeur de la rédaction.

Tous deux ont affirmé leur volonté de ne pas transformer ce titre en « *Bild* à la française ».

Bien au contraire, les salariés ont appris que la rédaction serait renforcée notamment dans les domaines de l'investigation et de l'économie, ainsi que le service photo.

Malgré la volonté de « muscler » le journal et de « redynamiser certaines pages », aucune modification majeure de la formule actuelle ne serait envisagée.

L'intersyndicale prend acte de ces déclarations et restera vigilante quant à l'avenir du titre. C'est pourquoi elle demande à être reçue dès que possible par le nouveau directeur de la rédaction.



Nouvelles brèves de la presse

Payant depuis le 2 juillet, le site Internet du « Times » perd 90 % de sa fréquentation

En trois semaines de fonctionnement payant le site du « Times » connaît un déclin impressionnant. En dehors des abonnés à l'édition du papier (pour qui l'accès au site reste gratuit), 15.000 lecteurs ont accepté de remplir un bulletin d'offre. Abonnés au Web, ils généreraient annuellement 1,4 M€ par an. Mais consacraient moins de deux fois de temps à la lecture de leur quotidien que les « lecteurs papier ».

Des quotidiens nationaux imprimés en numérique

Plusieurs quotidiens nationaux sont désormais imprimés en numérique à La Réunion, selon le mensuel de l'imprimerie « Caractères » de juillet 2010. « Le Monde » soutenait ce projet, rejoint par « Le Figaro », « Libération », « La Croix » et « L'Équipe ». L'imprimerie concernée produit pour l'instant 2.500 exemplaires tous titres confondus. Elle appartient à l'éditeur du quotidien du Parti communiste réunionnais, « Témoignages ». Finis donc les 36 heures de délais nécessaires à l'envoi de la métropole des journaux. La ligne Kodak sort des journaux imprimés en quadri à partir de fichiers PDF. Elle fait travailler 7 salariés. 10.000 exemplaires sont nécessaires à sa rentabilité. Elle est équipée d'une seconde sortie pour des livres et des imprimés publicitaires personnalisés.

« Le Parisien » adossé à Pougatchev ? Ou au groupe Bolloré ?

Le propriétaire de « France-Soir », Alexandre Pougatchev, aurait à ses côtés un conseiller spécial, un Américain résidant à Moscou, pour l'épauler dans une négociation :

le rachat du « Parisien » à Marie-Odile Amaury. C'est ce qu'affirme Airy Routier dans « Challenges » du 8 juillet 2010. L'éditeur du « Corriere della Sera » s'est déjà lui déclaré afin de reprendre le titre et l'imprimerie et le siège social et le site Web. Pougatchev fils n'achèterait que la minorité de contrôle actuellement détenue par le groupe Lagardère. La famille Pougatchev a de solides liens avec la France. C'est elle qui fabriquerait les bateaux militaires multifonctions Mistral en cas de leur vente à la Russie et c'est elle qui s'est impliquée dans le rachat, par la Russie, de l'immeuble de Météo France afin d'y construire une cathédrale orthodoxe avec un clergé dépendant de Moscou.

Néanmoins, la crise économique vient nuancer le tableau touchant le métier de base de l'oligarque et député russe, la banque. La sienne est mise en difficulté à hauteur de 200 milliards de dollars, selon le « Wall Street Journal », faisant craindre des pertes aux investisseurs étrangers. Sa banque, par manque de liquidités, ne pouvant leur payer tout de suite les intérêts escomptés.

Autre candidat pour le rachat selon le site ElectronLibre, site d'information des médias : Vincent Bolloré. Candidat déclaré, il serait le mieux disant pour le prix comme pour l'offre éditoriale, celle d'un groupe de titres de presse régionale. Déjà présent dans toute la France avec son réseaux de gratuits, le groupe a noué des alliances avec des groupes régionaux à travers l'achat de contenus et compte sur l'appui d'Havas – propriété de Vincent Bolloré – pour les investissements publicitaires (son agence média, MGM, est la plus importante du pays).

Information et Internet

L'Organisation de coopération et de développement économique

(OCDE) analyse « L'avenir de l'information et d'Internet ». Nulle en 2007, la croissance des journaux est devenue négative depuis 2008, de - 30 % pour les Etats-Unis à - 2 % pour l'Autriche. La France ne connaissant « qu'un » - 4 % (avec une augmentation du nombre de salariés à + 1 %). En 2009, la publicité assure 54 % des revenus et les ventes les 43 % restants. Mais, alors que 20 % des lecteurs lisent leurs titres en ligne (France 22 %), les bénéfices issus de l'information via la Toile demeurent minimes, tant pour le payant que pour la publicité (4 % de l'ensemble pour cette dernière).

Attribution des licences pour les jeux en ligne

L'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) a sélectionné 11 opérateurs pour l'attribution de 17 licences de jeux en ligne. Pour le prix de 20.000 euros, un agrément d'une durée de cinq ans renouvelable a été accordé principalement à des groupes présents dans les médias. Le groupe Amaury obtient deux licences (pour les paris sportifs et pour le poker) en partenariat avec le groupe autrichien Bwin.

500 jours de grève au « Journal de Montréal »

Les 250 salariés ayant subi un « lock-out » le 24 janvier 2009 continuent d'alimenter un site d'information, RueFrontenac.com. Celui-ci accueille de la publicité et est remarqué parmi les médias pour ses enquêtes et scoops. Pendant ce temps-là, de l'autre côté de la rue, le « Journal de Montréal » continue de paraître. Alimenté par d'autres titres du groupe via une agence de presse interne à celui-ci, il est fabriqué par une partie de l'encadrement. Ses ventes restent égales.

Rapports



Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité a été approuvé par 6 voix en comité syndical.

Et pendant ce temps-là, l'homme inventait une espèce !

La revue libérale anglo-saxonne *The Economist* popularise cet été la « fabrication » d'une nouvelle espèce par l'homme. Ce titre de presse, phare du capitalisme, évoque triomphalement la « création de la vie », le pouvoir propre à l'humain de création de la vie.

Quel est l'exploit dont on parle, accompli par le biologiste américain Craig Venter ? Prendre une bactérie, lui insérer un génome artificiel – c'est-à-dire un brin d'ADN construit avec tout ce qui est nécessaire à une vie (les protéines), et, enfin, faire marcher le tout : un être vivant a été créé par l'homme. Une modeste bactérie est le premier être vivant sans hérédité, né en laboratoire.

L'enthousiasme de la revue britannique devant le « génie de l'homme » lui permet aussi de se féliciter des mesures du nouveau gouvernement britannique : tout pour la privatisation des ressources, rien pour le social, réduit à des déficits publics. Le fanatisme libéral de détenir « la » vérité rappelle celui de ceux qui portaient naguère le « socialisme du réel » : un déni devant les réalités. Qui s'appellent aujourd'hui chômage de masse, manque de formation pour beaucoup, etc. Bref, une crise qui n'est pas seulement celle

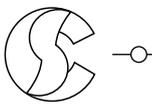
d'un manque conjoncturel d'emplois mais de l'organisation capitaliste de ces derniers.

En France, le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans aucune activité, même réduite) a baissé de 0,3 % en juin, soit 8 600 personnes en moins, selon le gouvernement. Mais ces chiffres sont démentis par une tendance lourde : l'augmentation du travail à temps partiel. Il touche de plus en plus de personnes. Ceux dont la carrière se construit en dents de scie, ceux qui ne peuvent présenter qu'un *curriculum vitae* lacunaire. Cette réalité gonfle tout d'abord le chômage (il a augmenté de 6,9 % depuis juin 2009) et pèse sur les comptes sociaux. Ce sont les personnes « âgées », cinquante ans et plus, qui sont jugées le moins utiles à la production, virées inexorablement (sur les douze derniers mois, + 19,1 % pour les récents licenciés, + 17,9 % pour tous).

La crise ? C'est une hausse massive du chômage de longue durée (+ 29,1 %) et la précarisation du travail à temps partiel. Avec des groupes de personnes plus touchés que d'autres, notamment et de nouveau, oui de nouveau, les femmes.

« Débile », l'âge de la retraite à soixante ans ?

La plupart des correcteurs trentenaires n'arriveront pas à une retraite pleine ni à soixante ni à soixante-



deux ans dans le système actuel et encore moins une fois réformé par l'actuel gouvernement. Pour eux, nos mandats pour le futur, ce sont donc le nombre de trimestres nécessaires et la manière de les valider qui apparaissent essentiels. Mais pas seulement. L'âge de soixante ans, comme départ en retraite légale, reste la clef de voûte pour définir des règles communes à tous, un projet commun à tous, une organisation du travail où personne n'est et ne sera sacrifié d'avance.

La retraite à soixante ans, ce n'est pas qu'un reste d'une loi de gauche issue du Programme commun de gouvernement, la possibilité de contenir toutes les régressions. C'est d'abord une borne, celle d'une vie de labeur, commencée à seize ans par la formation professionnelle, celle du début des fatigues, de la vieillesse. Cet âge constitue une véritable barrière, un *casus belli*, entre les actuels possédants, quelles que soient leurs opinions politiques, et ceux qui subissent le travail salarié, quelles que soient leurs qualifications. Pour les premiers, il est « complètement débile » de s'accrocher à cet âge, la retraite ne constituant qu'un choix individuel, à prendre à la carte, avec, sur fond de charité sociale, un minimum vieillesse alloué aux plus démunis, désormais réformés parce qu'inutiles dans un marché du travail tendu...

Soixante ans ? À cet âge, c'est désormais une minorité qui n'est pas touchée soit par un accident de santé, l'alcool, le tabac et autres dopants, la dépression ou des problèmes de surpoids, le chômage imposé définitivement. Délimiter un champ d'activité entre seize et soixante ans pour tous constitue donc une urgence pour parler d'un projet commun à tous.

La CGT s'investit dans le temps pour un projet de société. « À soixante ans, pas seulement un minimum vieillesse, mais un droit à une retraite véritable » constitue une exigence afin de ne pas défendre qu'une partie du salariat, voire, à travers des mandats, une partie d'une partie de certains secteurs professionnels.

L'organisation future de la retraite conditionne l'activité syndicale dans son ensemble, déjà aujourd'hui. Ainsi une de nos revendications phares, notre capacité à négocier une gestion prévisionnelle des emplois (GPEC), peut être remise en cause par ce biais. Quelles GPEC pour quels salariés, pourrait-on dire ? Aujourd'hui, la loi de 2005, de « programmation pour la cohésion sociale », prévoit, pour les entreprises de plus de 300 salariés, une obligation de négociation de plans d'action afin de concilier par la négociation les besoins de l'entreprise et les projets de carrière des salariés. Nous ambitionnons de représenter les salariés des entreprises où nos élus travaillent, et ce dans une approche concrète, celle des métiers. Comment le faire avec des personnes aux intérêts « éclatés », pensant leur travail à l'aune de leur positionnement personnel, ne partageant aucun projet un minimum solidaire à terme avec d'autres ?

« Gestion dynamique des emplois », « employabilité de chaque salarié », « réduction de la pénibilité »,

« facilitation de la mobilité interne », « identification des métiers du futur », ce qui constitue les négociations en cours des GPEC risque de ne plus être que des mots creux pour nombre de salariés et donc de ne réserver ces négociations syndicales qu'à certains.

Pour toutes ces raisons, une retraite commune minimale à soixante ans (qui n'a jamais empêché de continuer une activité professionnelle dans ce pays, il faut semble-t-il, le rabâcher), comme mot d'ordre, ce n'est pas du tout « débile ».

Presse et édition

Pour la presse nationale, une distribution par portage qui s'implante alors que le plan de modernisation des imprimeries signé n'est toujours pas opérationnel. Parler de « crise de la presse » semble devenu une habitude mais 2010 peut constituer désormais une référence dans le temps.

« Le Monde »

Le journal a trouvé un acheteur. Ce sera un trio, formé de Pierre Bergé, du banquier Matthieu Pigasse et du patron de l'opérateur Free, Xavier Niel. Assistons-nous au mariage entre les contenus – les titres de presse – et les contenants – les fournisseurs d'accès à Internet (ou FAI) ?

« Le Parisien »

La vente du titre est décidée, et dès lors se pose la question de l'acheteur, avec, déjà, le nom de Vincent Bolloré qui revient. Il s'agit du journal, mais aussi de ses imprimeries, de ses sociétés de distribution et du siège. Les correcteurs y travaillent sous le statut d'ouvriers du Livre.

« France-Soir », « La Tribune », « L'Humanité »

Les petits titres sont confrontés plus brutalement aux changements de ces deux dernières années. Le Comité inter du Livre parisien est particulièrement attentif à leur sort dans ce contexte de refonte générale.

La relance de *France-Soir* est effective, et pourtant la direction de la rédaction vient d'être remerciée par le propriétaire (voir dans ce même *Cantonade* les déclarations des salariés). À *La Tribune*, le rachat de 80 % des actions à M. Weill par la directrice générale et le départ (volontaire) du directeur de la rédaction indiquent qu'un nouveau positionnement rédactionnel est à envisager pour ce titre. Un cassetin constitué, après des formations personnalisées, de trois réviseuses existe désormais au sein de la rédaction. *L'Humanité* affiche un bilan comptable positif, dû notamment à la vente de l'ancien siège. Il lui reste à continuer à se stabiliser afin de renforcer sa capitalisation future.

« Journaux officiels »

L'arrêt de la nouvelle plate-forme éditoriale (NPPE) a été annoncé officiellement cet été. Une réunion début septembre avec la direction doit nous permettre de faire le point, notamment sur la charge de travail et l'organisation de celui-ci.

Presse périodique

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes soutient notre camarade Anne Hébrard dans sa procédure contre son ancien employeur, le groupe Filipacchi. Il s'agit de défendre les droits des journalistes pigistes du groupe – qui devraient être identiques à ceux des journalistes titularisés. Depuis, le Syndicat national des journalistes a décidé de s'associer à nous dans cette procédure en tant que partie intervenante. Le bureau de jugement a été renvoyé au 4 mars 2011 par le tribunal des prud'hommes.

Edition

En complément du rapport de la secrétaire de ce secteur, rappelons qu'un débat s'est ébauché lors de notre dernière assemblée générale. Celui des possibilités d'adhésion d'un travailleur indépendant, ou auto-entrepreneur (voir l'article de Patricia Nerre dans ce numéro). Cette question est à comprendre dans le mouvement général de la précarisation de nombreux

travailleurs et, en particulier, dans le traitement de professions, non pas simplement redéfinies dans une modernisation technique, mais dans les conditions de leur exercice même.

L'auto-exploitation ou la rupture du rapport de sujétion – le lien entre le salarié et son patron, le donneur d'ordres – ne définit plus le travail dans le domaine public, mais ce travail est désormais régi par un arrangement de gré à gré entre deux personnes « librement égales ». Corriger, relire, réécrire, assurer le contrôle qualité, deviennent de simples services, relèvent plus d'un métier.

Champs d'activité ?

La précarisation du travail est donc multiforme. C'est la conséquence directe d'une crise qui s'impose comme structurelle. C'est la brouille, pour une majorité de salariés, d'une perspective, d'un projet de carrière, d'activité, avec la remise en question d'une retraite à soixante ans, c'est un nouveau cadre légal défavorable et c'est enfin un chômage subi qui empêche toute formation professionnelle réelle...

Le dernier congrès de la CGT a évoqué la nécessité pour l'organisation syndicale de la « redéfinition des modes d'organisation pour la syndicalisation ». Intégrer les différentes expressions de la précarisation s'impose afin de répondre à l'ambition de représentation de la CGT (lire l'extrait de ses statuts ci-après) et permettre cette « redéfinition » dans un sens le plus unitaire.

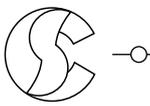
Statuts de la CGT : quel antagonisme ?

« Article 1^{er}

« La Confédération générale du travail est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leurs statuts social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses.

« Son but est de défendre avec eux leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

« Prenant en compte l'antagonisme fondamental et les conflits d'intérêts entre salariés et patronat, entre besoins et profits, elle combat l'exploitation capitaliste et toutes les formes d'exploitation du salariat. »



Comptes rendus des comités syndicaux

Comité syndical du 6 avril 2010

Pas de comité syndical

Comité syndical du 13 avril 2010

Présents : Annie Pajnic, Philippe Cols, Suzanne Watelet-Rioux.

Excusés : Claude Hammouche, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie.

Mutuelle

Le conseil d'administration de la MNPLC a lancé la préparation de la fusion des mutuelles participant à l'Union de mutuelles au sein d'Audiens. Trois commissions vont être constituées sur le processus, l'institutionnel (les statuts de la nouvelle mutuelle née de la fusion) et l'offre. La fusion devra être opérationnelle pour être proposée à l'assemblée générale de juin 2011.

Comité syndical du 20 avril 2010

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Suzanne Watelet-Rioux, François-Georges Lavacquerie.

Excusée : Claude Hammouche.

« France-Soir »

Un camarade se présente pour les élections professionnelles sur une liste d'union SGL CE, Force ouvrière, non syndiqués. La position du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, qui lui avait été communiquée, était de s'inscrire dans une liste d'union Filpac CGT.

Comité inter du livre parisien

Il y a été évoqué la réforme en cours de la distribution de la presse.

Mutuelle

Philippe Cols est désigné comme candidat à un mandat d'administrateur en vue de l'assemblée générale de la MNPLC prévue le 15 juin 2010.

Comité syndical du 27 avril 2010

Présents : Annie Pajnic, Isabelle Petit, Eric Zivohlava.

Excusés : Claude Hammouche, Suzanne Watelet-Rioux, François-Georges Lavacquerie, Philippe Cols.

« JO »

Une rencontre avec la direction a porté sur le positionnement des correcteurs des textes légaux. Le sous-effectif constaté quotidiennement alors que les accords d'effectifs datant de 2006 placent dans le même temps les correcteurs en sureffectif est en partie comblé par un recours accru à la permanence et par l'appel à deux éditrices qui, après formation à

la correction, pourront effectuer quand nécessaire des tâches de correction. Une rencontre en juin portera sur les opportunités de reclassement de correcteurs, notamment comme rédacteur-réviseur. Le collectif correcteurs prend contact avec les représentants Info'com de l'entreprise.

Isabelle Petit a été élue au conseil d'administration de la Sacijo. Comme il est d'usage, elle démissionne de sa fonction de secrétaire déléguée adjointe et du bureau du Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

Adhésion d'une autoentrepreneuse.

Une correctrice travaillant sous le statut d'autoentrepreneuse souhaite adhérer au syndicat. Le comité syndical décide de porter la question de son adhésion à la prochaine assemblée générale du syndicat, nos statuts prévoyant en effet que « l'appartenance au Syndicat est incompatible avec une position d'employeur. ».

Politique salariale

Un arrêt de travail a été lancé mardi dernier par le Comité inter du livre parisien. Cette décision faisait suite à une rencontre infructueuse avec le SPQN et tous les syndicats des 4.000 salariés de la presse quotidienne nationale. Celle-ci ayant pour sujet la politique salariale 2010. Une lettre du président du SPQN, M. Morel, datée du 21 avril, relance la discussion en orientant celle-ci dans une différenciation entre les salariés des imprimeries et ceux des sièges éditoriaux, ce qui n'est pas la politique du Comité inter du livre parisien.

Comité inter du livre parisien

La nouvelle organisation du Comité inter du livre parisien a été évoquée, ainsi que sa présentation en 2010 au secrétariat de la Filpac.

Comité syndical du 4 mai 2010

Présents : Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Suzanne Watelet-Rioux, François-Georges Lavacquerie, Philippe Cols.

Excusés : Claude Hammouche, Isabelle Petit.

« Edition »

Un camarade a été désigné par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes afin de représenter la CGT pour les élections professionnelles de Gallimard Jeunesse.

Retraites

Philippe Cols interviendra à ce sujet à l'assemblée générale du 15 mai.

Comité syndical du 11 mai 2010

Présents : Annie Pajnic, Eric Zivohlava, Isabelle Petit, Caroline Girolet.

Excusés : Suzanne Watelet-Riou, François-Georges Lavacquerie, Philippe Cols, Claude Hammouche.

Comité inter du livre parisien

Distribution

Une lettre ouverte a été envoyée aux éditeurs de presse quotidienne. Il s'agit devant l'urgence d'une négociation qu'ils affichent leurs engagements.

« JO »

Une proposition de gestion de la permanence est faite à la direction de la Sacijo par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes.

Comité syndical du 18 mai 2010

Pas de comité syndical

Comité syndical du 25 mai 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Annie Pajnic, Eric Zivohlava.

Excusés : Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie, Caroline Girolet, Philippe Cols.

« **La Tribune** »

M. Weill a vendu pour l'euro symbolique 80 % des actions de « La Tribune » à Mme Descamps, précédemment directrice générale.

Assemblée générale

L'assemblée générale du samedi 15 mai a réuni 26 syndiqués. Deux dossiers sont prévus pour le prochain numéro de « Cantonade », l'un sur la question des retraites (un groupe de travail est constitué pour cela, composé de retraités et d'actifs) et l'autre sur l'autoentrepreneuriat (faut-il ou pas accepter la syndicalisation des autoentrepreneurs ?).

Journée du 27 mai 2010

Le rendez-vous du Comité inter du livre parisien est place Denfert-Rochereau, 14 heures.

Harlequin

Le comité syndical appelle tous les adhérents du syndicat à venir soutenir 7 correcteurs travailleurs à domicile qui attaquent leur employeur, la maison d'édition Harlequin, aux prudhommes, afin de faire respecter leurs droits.

Rendez-vous le vendredi 28, de 12 h 30 à 14 heures, au 83-85 bd Vincent-Auriol, métro Chevaleret.

Comité syndical du 1^{er} juin 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Zivohlava Eric, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie.

Excusées : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Caroline Girolet,

Cotisations

Il est rappelé que les cotisations syndicales représentent 1 % des revenus et qu'un retard de trois mois dans leur versement entraîne une proposition de radiation.

« **La Tribune** »

Le Comité inter du livre parisien demande à rencontrer la nouvelle direction afin d'évoquer son projet pour le quotidien.

Congrès Info'com-CGT

Vendredi matin 28 mai

Ouverture du 1^{er} congrès d'Info'com-CGT par l'élection du bureau et du président de cette première séance.

Suit une longue introduction lue par Olivier Blandin, qui situe le contexte économique dans lequel s'inscrit ce congrès, pose les enjeux syndicaux et propose leur déclinaison au sein des entreprises. Référence aux « grands anciens » mais dernier congrès à faire référence aux ouvriers du livre. Appel à une « coordination Info'com-CGT rassemblant tous les salariés, ouvriers, journalistes, cadres et employés » au sein de sections syndicales d'entreprise dont la place sera légitimée par les élections professionnelles. Déploiement tous azimuts dans les sièges éditoriaux de la presse quotidienne, de la presse magazine, dans l'édition, les agences de pub, le labeur. Info'com-CGT entend développer un syndicalisme de proximité, celui dit « de la feuille de paie », c'est-à-dire la défense des salaires, des chartes professionnelles, des conventions collectives, la lutte contre la précarité et pour la formation professionnelle.

La parole est ensuite donnée à la salle. « On est entre nous, tout le monde peut s'exprimer. » Alors interviendront successivement :

- un retraité ;
- Jean Gersin contre la loi Hadopi 2 qui détruit le droit d'auteur ;
- le délégué syndical de « France-Soir », chaleureusement applaudi pour sa victoire aux élections professionnelles ;
- la déléguée syndicale de Bayard Presse, qui dresse un tableau catastrophique de l'entreprise depuis son rachat par un fonds de pension américain (40 % de baisse des effectifs en six mois, précarisation de ceux qui restent, augmentation de la durée du travail, dégradation du contenu des revues) ;
- une journaliste ex-déléguée syndicale d'un grand groupe qui appelle à la défense de la charte professionnelle des journalistes et insiste sur l'importance de l'action en faveur de la prévention des risques psycho-sociaux et sur la nécessité de défendre la possibilité d'exercer son métier correctement ;

- un salarié d'une agence de pub, syndiqué depuis un an à Info'com-CGT, qui déplore la disparition des négociations salariales du fait que les directions sont aux abonnés absents.

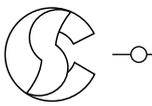
Fin de la séance de la matinée après ce tour d'horizon, puis apéritif et repas.

Vendredi après-midi

Ordre du jour

14 h 40. - Discussion générale

La parole est donnée à Pascal Fiatte, invité, secrétaire fédéral de la Filpac CGT, secrétaire



CGT Est Républicain, il décrit avec conviction les bienfaits de l'unité, les forces CGT se regroupant sous une seule bannière.

Un délégué du « Figaro » disant qu'effectivement, dans certaines entreprises, pour les élections de délégués, des syndicats CGT s'alliaient avec FO.

Un délégué Saci-JO explique comment les choses se sont passées depuis l'accord-cadre de 2006 après les réductions d'effectifs, les différentes phases, la réactivité d'Info'com et les formations sur-mesure effectuées.

17 h 40. – Synthèse du 49e congrès confédéral de la CGT et du comité général de la Filpac-CGT par Romain Altmann.

16 h 30. – Intervention sur les finances, Michel Brunot.

16 h 45. – Présentation du rapport d'activité, Christian Le Franc.

17 h 15. – Discussion générale sur l'activité des sections syndicales.

Présentation de l'étude sur le salariat de la communication.

Samedi matin 29 mai

Les « Propositions de modifications du document d'orientation du 1er Congrès Info'Com-CGT par la section des retraités » sont examinées une par une.

La commission signale avoir « relevé pas mal de fautes d'orthographe. Revoir la typo. Exemple : 1er (en chiffre romain) et non 1er Ce document sera lu par tous les syndicats et le patronat. Il doit être le reflet de l'image que nous voulons donner de nous aux autres catégories (qui nous voient arriver d'un oeil pas toujours confraternel...) ». Philippe Zirn, ancien correcteur et adhérent d'Info'Com-CGT, effectuera le travail avant publication.

Les différentes propositions d'amendements sont présentées, discutées et votées.

Voici certains amendements. « La phase qui s'ouvre par le présent congrès est celle du positionnement transverse d'Info'Com-CGT dont l'ambition est de devenir le syndicat de tout le salariat des sièges éditoriaux de la presse quotidienne nationale, de l'information et de la communication, en particulier. La tenue du 1er Congrès d'Info'Com-CGT, au cours duquel le document d'orientation sera soumis aux délégués, officialise son affranchissement irréversible du carcan d'un syndicalisme corporatisme dépassé qui fait désormais partie du patrimoine historique.

Cette logique dépasse le cadre restreint de structures que nous avons connu par le passé, regroupant des élus n'ayant pour mission de défendre, coûte que coûte, que des positions catégorielles. »

Discussion autour des guichets départs

Des participants, notamment des retraités, pensent que cela va « continuer à vider les ateliers ». Résultat : « A défaut d'un processus négocié en adéquation avec la profonde mutation en cours, la réponse des éditeurs est cinglante : depuis quelques mois, la prolifération des plans de départs volontaires (ou ruptures con-

ventionnelles) proposés par les directions rencontre un franc succès pour nombre de journalistes et de salariés des sièges éditoriaux. » devient « la réponse des éditeurs est cinglante, la prolifération des plans de départs volontaires (ou ruptures conventionnelles) instrumentalisent un abaissement du droit du travail et nourrissent la démobilisation des salariés c'est une solution négative pour l'emploi. »

Evolution du métier de journaliste

Une discussion s'engage au sujet de la récupération de tâches techniques par les journalistes et de la précarisation de ces derniers.

A propos de la relation avec le Comité inter du livre parisien

« Celui-ci n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Filpac-CGT », Olivier Blandin, secrétaire général d'Info'Com-CGT. « Pour réussir à rassembler les salariés des différentes branches de l'information et de la communication, l'Union des syndicats de filières de métiers coordonne son activité régionale en synergie avec l'action nationale menée par la Filpac-CGT et suscite des réflexions et des actions communes avec les syndicats régionaux de la PQR et de la PQD. »

Travaux de la commission des statuts présentés par Romain Altmann

Romain Altmann : « N'ayant pas de fusion à faire avec d'autres structures de la CGT, Info'Com n'est plus une marque mais un syndicat. Cependant, pour des questions juridiques, un lien est gardé pour la question administrative afin de ne pas devoir payer des taxes inhérentes à une dissolution, même d'un instant. »



Amendement au sujet des chartes de journalistes

Romain Altmann : « Il nous faut défendre et préserver les chartes professionnelles de déontologie acquises par l'action syndicale – ainsi à « La Tribune » où Info'Com-CGT a signé la charte des journalistes de ce titre -, cela marque notre inscription dans une question professionnelle et pas seulement sociale. »

Le collectif de coordination multisecteur (CCM)

Il remplace le comité syndical, les élus exerceront désormais une responsabilité régionale et ne représenteront plus simplement leur entreprise.

Evolution de l'emploi

« Il n'est pas permis à un syndiqué d'être titulaire

de deux emplois fixes, soit dans une même entreprise, soit dans deux entreprises, distinctes et dans quel que profession que ce soit, dès lors qu'il effectue son temps de travail hebdomadaire légal dans une seule entreprise. »

Attentes des salariés

« L'aide juridique constitue une attente importante des nouveaux syndiqués. »

Comment nommer les responsables

Après un long débat, le terme de « responsable exécutif au bureau multisecteur » est remplacé par « secrétariat au bureau multisecteur ». Antoine Peillon note une « sorte d'inversion dans la terminologie contemporaine » et se prononce pour cette modification.

Communication d'Info'Com-CGT

« Le bulletin n'existe plus depuis le dernier congrès, la communication se fait par des e-mails plus réguliers, une réflexion à la sortie du congrès est nécessaire, la notion de bulletin n'est pas a priori abandonnée, il s'agit de trouver un moyen d'information adapté », Romain Altmann.

Suppression d'une antériorité de deux années pour être membre du collectif de coordination mutisecteur (CCM)

Antoine Peillon : « L'urgence sociale où l'on voit subitement un ou des salariés s'engager dans le syndicalisme sous nos couleurs, ce monde où les catastrophes sociales arrivent subitement, nous obligent à protéger ces camarades. »

Un retraité : « Nous ne sommes plus en possibilité de sa passer de camarades qui veulent s'investir. »

« Nous voulons au CCM avoir des copains qui veulent travailler, et non plus des copains venant parler de leurs entreprises. Pour le bien de tous, travaillons avec ceux qui veulent le bien commun. »

Une nouvelle adhérente : « Soyez dans la confiance, nous avons depuis un an insufflé un début de culture syndicale dans notre entreprise. »

« Nous ne pouvons pas nous permettre de nous passer de motivations spontanées », Antoine Peillon.

« Faisons confiance au CCM pour savoir qui peut faire partie du CCM », Olivier Blandin.

Création de collectifs

Des collectifs thématiques à l'ensemble du syndicat peuvent être créés sur des sujets, leurs travaux sont validés par le CCM.

Rôle de l'assemblée des sections syndicales

L'assemblée des section syndicales étudie les différents accords signés, les nouvelles lois.

Commission des mandats

627 mandats de votes. 14 femmes et 33 hommes composent le congrès. 48 ans, âge moyen. Chaque génération bien représentée. 18 journalistes (dont 11 SR), 14 ouvriers (dont 1 correcteur).

7 délégués syndicaux (et six autres l'ont été), 10 congressistes sont abonnés à la « NVO ».

Election du collectif de coordination

Le vote à main levée demandé n'obtient pas la majorité absolue, un vote à bulletin secret s'effectue.

Le collectif de coordination est élu (55 voix sur 55 votants), il se réunit et élit les responsables, qui sont présentés à l'assemblée. Olivier Blandin (« Journaux officiels ») est élu secrétaire général d'Info'Com-CGT. Sont élus secrétaires généraux adjoints Christian Le Franc (« La Tribune ») et Romain Altmann (« Le Monde »). Marc Peyrade, secrétaire général de la Filpac, fait une intervention et Antoine Peillon conclut le congrès.

Comité syndical du 8 juin 2010

Pas de comité syndical

Comité syndical du 15 juin 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Zivohlava Eric, Annie Pajnic.

Excusés : Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Caroline Girolet,

Assemblée générale ordinaire

La date de la prochaine assemblée générale est fixée le samedi 2 octobre 2010 à 13 h 30.

« **Cantonade** »

Le bouclage du prochain numéro aura lieu fin août. Un dossier spécial sur les retraites doit être élaboré. Les volontaires pour la correction du numéro peuvent se proposer par mail à l'adresse du syndicat, correcteurscgt@yahoo.fr.

Manifestation unitaire du 24 juin contre la réforme de la retraite

Le Comité inter du livre parisien appelle à la non-parution des titres de la presse quotidienne nationale afin de se rendre à la manifestation nationale. Cette journée d'action s'exprime dans les entreprises par une grève le jeudi 24 et un défilé le même jour à Paris derrière la banderole du Comité inter CGT à partir de 14 heures à l'angle du boulevard du Temple et de la rue Charlot.

Comités syndicaux des 22 et 29 juin 2010

Pas de comités syndicaux

Comité syndical du 6 juillet 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Annie Pajnic, Eric Zivohlava.

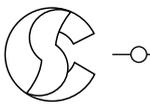
Excusés : Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie, Caroline Girolet, Philippe Cols.

« **Politique salariale** »

Un constat d'accord est signé entre le syndicat patronal et le Comité inter du livre parisien (1). Une augmentation de 1 % se fait le 1er juillet et une « revoyure » est acceptée pour une décision d'une nouvelle augmentation courant novembre 2010.

iPad

Une présentation du nouvel outil d'Apple, la tablette iPad, est faite aux membres du comité syn-



dical. La qualité tant de la lecture de textes - notamment de livres - que des images est grande.

« JO »

La gestion du flux du travail est assurée par deux suites pleines dès le 1er juillet 2010. Néanmoins, les correcteurs restent en situation de sureffectif.

Comité inter du livre parisien

Pas de réunion durant l'été.

Bouclage « Cantonade »

Les délais de fabrication et d'envoi de « Cantonade » font que le bouclage du prochain numéro est fixé à fin août (pour la tenue de l'assemblée générale le 2 octobre 2010).

Prochain comité syndical le 27 juillet.

(1) *Constat d'accord*

Les parties rappellent leur attachement au paritarisme, tant au niveau des entreprises qu'au niveau conventionnel. Dans le domaine de la politique salariale, elles conviennent de donner au paritarisme les moyens de se maintenir au plus près des spécificités du secteur, de ses entreprises et de ses salariés.

C'est pourquoi les parties rappellent les règles devant à l'avenir permettre au paritarisme de déterminer tant la politique salariale des entreprises que l'évolution des barèmes du SPQN.

La négociation au niveau conventionnel décide chaque année de l'évolution des barèmes pour toutes les conventions collectives de la PQN (ouvriers, employés, cadres administratifs, cadres techniques) ainsi que pour celle des journalistes (y compris le barème de piges), déterminant ainsi les salaires minimums que les entreprises relevant des conventions collectives de la PQN sont tenues d'appliquer à leurs salariés.

Il appartient à chaque entreprise, au travers de sa négociation annuelle obligatoire (NAO) de déterminer sa politique salariale, en particulier l'évolution du salaire de ses collaborateurs. L'évolution des salaires dans les entreprises est indépendante de l'évolution des barèmes, à seule condition que le salaire de chacun demeure au moins égal au barème du SPQN pour l'emploi qu'il occupe.

Sur cette base, les parties conviennent d'appliquer au 1er juillet 2010, au titre de leur négociation annuelle pour l'année 2010, les dispositions suivantes :

les barèmes des ouvriers, employés et cadres techniques sont augmentés de 1 % ;

concernant le barème des cadres administratifs, l'augmentation est de 1 % pour les coefficients allant de 159 à 251 et de 0,5 % pour les coefficients allant de 261 à 315 ;

concernant le barème des journalistes, l'augmentation est de 1 % pour les coefficients allant de 110 à 184 et de

0,5 % pour les coefficients allant de 200 à 225. Concernant les journalistes rémunérés à la pige, le barème est augmenté de 1 %.

Les parties conviennent de se rencontrer au cours du dernier trimestre 2010 pour faire le point sur l'application du présent accord, en tenant compte de la situation économique des entreprises et de l'évolution de l'indice INSEE.

Fait à Paris, le 30 juin 2010

Pour le SPQN : Pour les organisations syndicales de salariés :

Comité syndical du 27 juillet 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, Philippe Cols.

Excusés : Annie Pajnic, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Caroline Girolet, « **La Tribune** »

Le Comité inter du livre parisien a été reçu la semaine dernière par la direction. Celle-ci lui a assuré de la continuité du titre. Un constat sera dressé lors du dernier trimestre 2010.

« **Journaux officiels** »

La suspension de la nouvelle plate-forme éditoriale (NPPE) a été annoncée lors d'un comité d'entreprise extraordinaire.

Prochain comité syndical, mardi 24 août

Comité syndical du 24 août 2010

Présents : Suzanne Watelet-Riou, Isabelle Petit, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie.

Excusés : Annie Pajnic, Claude Hammouche, Caroline Girolet, Philippe Cols.

Invités : Bruno Monthureux, Richard Wilf.

Exposé de la situation en presse quotidienne nationale et situation dans les titres « Le Parisien » et « Les Echos »

« **Le Parisien** »

Un mandat a été confié à la banque Rothschild pour la vente du titre. La date du compte rendu est fixée au 6 septembre.

« **Les Echos** »

Des départs dans la rédaction continuent.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité est, après une lecture critique, adopté par six voix.



Comptes rendus des Comités inter du livre parisien

Lundi 18 avril 2010

Eric Zivohlava, Philippe Cols, Pascal Wright, Olivier Blandin, Christian Lefranc.

Olivier Blandin

Une lettre a été envoyée à M. Francis Morel sur la base de la réunion du dernier Inter.

Pascal Wright

Tous les éditeurs et des journalistes ont envoyé une lettre à François Fillon pour l'alerter sur les dangers de supprimer le système de péréquation.

SPPS

Nous avons des élections à SPPS, une lettre va être envoyée afin de négocier un représentant afin de négocier le protocole électoral. La dernière election date de 2006.

La moyenne d'âge des salariés tourne autour de 48 ans. Depuis la publication du rapport de Bruno Mettling rien ne se passe.

Politique salariale

Alain Martin

Si nous n'obtenons rien avec le SPQN, nous dirigeons-nous vers des arrêts de travail? La PQR et PQD distinguent entre les entreprises où se trouvent une négociation annuelle obligatoire (NAO) et les autres.

Philippe Cols

Le Comité inter du livre parisien ne s'arrête pas aux portes des imprimeries. Le bien-fondé de la NAO, c'est de tenir compte des bas revenus. Mais au régional, c'est le calcul des prix, l'universel.

« France-Soir »

Deux listes CGT sont présentées. SGL CE et Info'com CGT.

1^{er} mai

Alain Martin

Du monde est attendu pour cette journée, c'est un samedi. L'appel est imminent.

Oliver Blandin

Nous défilons sous la banderole de la Filpac.

Lundi 25 avril 2010

Pascal Wright, Olivier Blandin, Gérard Le Tréguilly, Eric Zivohlava, Philippe Col.

Gérard Le Tréguilly

Après notre arrêt de travail nous avons reçu une lettre datée du 21 avril de Francis Morel. La politique régionale se fait soit par NAO, soit par négociations. Nous reprenons les négociations courant mai.

L'arrêt a des conséquences puisque c'est l'ensemble des titres, payants et gratuits qui sont bloqués.

Olivier Blandin

Tous les représentants syndicaux étaient présents autour de la table pour la négociation d'hier.

Gérard Le Tréguilly

Le Comité inter du livre parisien couvre l'ensemble des champs professionnels.

Olivier Blandin

Pour Info'Com, notre approche est irréversible avec notre projet sur quatre ans. Avec aujourd'hui des élections professionnelles. Nous connaissons des points plutôt positifs mais pas suffisants. Nous faire évoluer sur une autre appellation, nous faire agir sur une coordination, avec comme contenu l'abandon d'un syndicat de métier et du corporatisme.

Gérard Le Tréguilly

Nous devons rencontrer le secrétariat fédéral afin d'initier un projet sous l'égide de la fédération.

Philippe Cols

Pensons à nos organismes paritaires. Pour la formation? Mediafor doit se terminer fin 2011. Et si l'unicité se retrouve au sein d'Audiens, comment se décompose la représentation de la CGT entre les adhérents « livre » et « spectacle »? Voilà un problème à long terme pour le Comité inter du livre parisien. Nous ne devons pas connaître de problèmes d'égos en ce qui concerne notre appartenance.

1^{er} mai

Nous nous retrouverons derrière la banderole de la Filpac.

Lundi 3 mai 2010

Pas d'Inter

Lundi 10 mai 2010

Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Olivier Blandin, Alain Martin, Christian Lefranc, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Gérard Le Tréguilly, David Rousselle, Nicolas Masson, Xavier Didelot.

Prestallis

Pascal Wright

Les discussions avec le gouvernement piétinent, il manque 15 M d'euros. Lagardère se séparerait des Relais H. Nous pourrions aller pour les élections vers un référé.

Le 2 juin, une réunion de tous les délégués annoncera les plans pour Prestallis, l'ouverture de discussions. Notamment sur la question des statuts.

Gérard Le Tréguilly

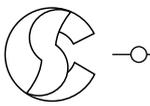
Nous nous trouvons dans une logique d'élections.

David Rousselle

Des éditeurs sont inquiets pour la Coupe du monde de football en Afrique du Sud.

Lundi 24 mai 2010

Férial



Lundi 31 mai 2010

Pas d'Inter

Lundi 7 juin 2010

Pascal Wright, Jean-Pierre Augot, Alain Martin, Christian Lefranc, Gérard Le Tréguilly, Nicolas Masson, Xavier Didelot, Eric Zivohlava.

Gérard Le Tréguilly

Nous devons répondre à la question de la nouvelle organisation du Comité inter du livre parisien.

Pascal Wright

Nous ne sommes toujours qu'un syndicat d'entreprise.

Gérard Le Tréguilly

J'envoie un courrier à la fédé afin de rappeler notre évolution. Les congrès sont tenus, SIP, Info'com, reste maintenant celui de la distribution.

Situation générale

Nous connaissons depuis des semaines l'attente pour « Le Monde ». Deux repreneurs, pour l'instant. Une lettre ouverte du Syndicat des imprimeries parisiennes a été envoyée à M. Fotorino.

Presstalis

Qui sera le négociateur chez Presstalis? Nous sommes attentifs à la sortie des « petits titres »,

parfois fragilisés : « Libération », « La Tribune », « L'Humanité », « France-Soir ». Nous publierons un communiqué en ce sens.

Pascal Wright

Il y a beaucoup d'intérimaires dans les centres de distribution de province.

Gérard Le Tréguilly

Lecture d'un communiqué.

Politique salariale

Un préambule de négociation est nécessaire à une augmentation sur les barèmes.

« La Tribune »

Un courrier à la direction de « La Tribune » est envoyé pour une rencontre avec le Comité inter du livre parisien.

La délégation pour la commission dite CPEF3P comporte toutes les composantes Filpac. Cette commission traitera tant des « seniors » que des « juniors », afin de déterminer les solutions professionnelles pour ces derniers.

Les réunions du Comité inter du Livre parisien sont annulées les 14, 21 et 28 juin. Il ne se réunit pas durant les vacances de juillet-août.



Assemblée générale

ordinaire du 15 mai 2010

Un incident technique ne nous permet pas de publier dans son ensemble la dernière assemblée générale. Elle le sera intégralement dans le prochain numéro de « Cantonade ». Les sujets abordés lors de celle-ci portaient principalement sur la possibilité d'adhésion d'un autoentrepreneur à notre syndicat et sur la question des retraites. Nous nous excusons de ce problème.

François-Georges Lavacquerie. – Bonjour, l'assemblée générale du Syndicat des correcteurs et des professions connexes est ouverte. Les personnes qui veulent intervenir doivent venir à la tribune car il n'y a qu'un micro. Premier point, l'élection d'un président ou d'une présidente de séance qui statutairement ne peut pas être un membre du bureau. Y a-t-il des candidats ?

Jacqueline Martinez. – Moi, je veux bien.

François-Georges Lavacquerie. – Bien, Jacqueline Martinez, se propose. Il n'y a pas d'autres candidats, non ? Qui est pour ? Tout le monde est d'accord ? Qui est contre ? Personne... Qui s'abstient ? Personne... Donc Jacqueline Martinez est présidente de séance. Je lui cède le micro.

Jacqueline Martinez, présidente de séance. Samedi 15 mai 2010, 13 h 30. - Le quorum n'étant pas atteint, par respect des statuts, l'assemblée est reportée à 14 h 10. La salle fermant à 17 heures, les débats s'arrêteront à 16 h 30.

La séance reprend à 14 h 10.

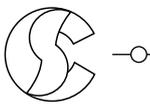
Jacqueline Martinez. – Ordre du jour, l'assemblée générale du 14 novembre 2010, admissions, radiations, rapport de la trésorerie, rapport d'activité du secrétaire délégué, questions diverses. Commençons par l'adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 14 novembre 2010. Qui est pour. Dix-huit pour. Qui est contre ? Zéro. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Donc le compte rendu est adopté à la majorité. Nous allons maintenant passer aux admissions.

Eric Zivohlava, admissions orales. - Seguin, Jean-Claude, Coforma, correcteur en édition ; Caillé-Thiberge, correctrice en édition, marraines Jacqueline Martinez, Isabelle Petit.

Tous les nouveaux syndiqués recevront, à l'issue de cette assemblée générale, le « Cantonade » 218 et un exemplaire des statuts. Ils seront automatiquement, comme chaque syndiqué, affiliés à la liste de diffusion du syndicat.

Jacqueline Martinez. – On passe au vote de ces admissions orales. Qui est pour ? Vingt-quatre. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient, une personne. Ces personnes sont admises.

Nous allons passer au rapport de la trésorière, je lui passe la parole et le micro.



Susan Watelet-Riou. – Comme je vous l'avais promis, il y a six mois, vous avez un rapport en bonne et due forme dans « Cantonade » que vous êtes priés d'apprendre par cœur si le cœur vous en dit. Vous pouvez constater que nos dépenses sont vraiment, vraiment, minimales, on essaie de préserver notre trésor de guerre, notre acquis... le niveau des cotisations n'est pas génial, heureusement, on a de nouveaux cotisants qui nous rejoignent. Ça remet un peu de l'huile dans les rouages, mais ce n'est pas suffisant. Nous avons donc fait en sorte de réduire nos dépenses de façon draconienne, de toute façon, c'est dans l'air du temps... Il n'y a que l'essentiel dans nos dépenses. Bonne nouvelle, la Bourse du travail nous offre le téléphone à partir de 2010. Ça nous fait une petite économie de 2.300 euros, à peu près, c'est toujours ça de pris... Ce qui nous a coûté cher cette année 2009, c'est comme d'habitude, les frais fixes auxquels on ne peut pas échapper, la Cogétise, quelques subventions à nos retraités, qui par ailleurs, nous défendent bien dans différentes instances et qu'on ne peut que soutenir, et surtout les frais de procédures. Beaucoup d'entre nous sont confrontés à l'obligation de se défendre, notamment dans l'édition, contre des patrons plus ou moins indéliçats et d'engager des procédures souvent longues et coûteuses. Mais bon, les choses sont en train de s'arranger dans l'édition, il y a de moins en moins d'indéliçatesses parce que finalement de plus en plus de procès se retournent contre les patrons. C'est donc encourageant, surtout en ce qui nous concerne, puisqu'il s'agit d'avances. Nous avançons à nos camarades, qui ont des difficultés, les frais de procédures. Dans la mesure où leur procédure est valable et a toutes les chances d'aboutir de façon positive ; bien sûr, on ne se lance pas tête baissée dans n'importe quoi. Voilà ce que je voulais vous dire sur les dépenses pour cette année 2009. Pour l'instant, on emprunte et on grignote – petit à petit, heureusement – notre trésor de guerre. Alors, tous ceux qui veulent cotiser sont les bienvenus, surtout n'hésitez pas, ce sera toujours bien perçu. Merci de votre aide à tous. Et si quelqu'un a des questions, qu'il n'hésite pas.

Jacqueline Martinez. – Nous allons maintenant approuver – ou pas – le rapport de la trésorière. Est-ce que vous avez des questions ? Non, pas de questions ? Qui est pour le rapport ? Dix-neuf. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne... Le rapport de la trésorière est approuvé.

Nous passons passer au rapport d'activité de notre secrétaire délégué.

Rapport oral d'activité

Eric Zivohlava. - Tout d'abord, je voudrais évoquer le calendrier. La prochaine commission de l'édition aura lieu le samedi 5 juin, à cette même Bourse. Auparavant, le premier congrès d'Info-Com CGT se sera tenu le vendredi 28 et le samedi 29 mai. Le

Syndicat des correcteurs et des professions connexes y envoie une délégation. Notre prochaine assemblée générale se tiendra début octobre, vraisemblablement le 2. Et cela pour des questions de respect des statuts. Les candidats au prochain comité syndical devant déposer leurs candidatures avant le 31 décembre 2010 et l'assemblée générale où nous connaissons les noms des nouveaux élus avoir lieu à la fin mars 2011.

Notre assemblée générale se tient entre deux journées nationales de mobilisation initiées par les confédérations syndicales. Celle du 1^{er} mai et celle du 27 mai. Dans un communiqué commun, la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires, l'Unsa, demandent à tous, salariés comme chômeurs, retraités comme étudiants, de venir soutenir dans quinze jours les syndicats dans les négociations en cours. « Emplois, salaires, retraites, tous mobilisés, rassemblés et exigeants », proclame le titre de l'appel. Il y est indiqué plus après que le gouvernement ouvre des négociations en même temps qu'il annonce le gel de toute politique budgétaire ambitieuse, et ce pendant trois années. Dépenser, c'est dès lors se montrer irresponsable puisque seul l'équilibre comptable doit permettre un retour à la normale. Et qu'il faut s'enlever même de la tête une possible embellie puisque les prochains exercices eux-mêmes sont désormais gagés à la hauteur des emprunts de ces derniers jours.

Examinons sur quoi est basé cet équilibre. Tout d'abord, des emprunts d'Etat afin de soutenir des banques qui engagées dans la spéculation forcée pourraient faire plonger dans la faillite toutes les entreprises. Puis, de nouveaux emprunts, ceux-ci afin de soutenir les Etats à leur tour.

Ces derniers s'engagent à s'appuyer sur une réduction de leurs budgets afin de faire face à ces emprunts. Ainsi, la logique des budgets en déséquilibre constant est mise en place, méthodiquement, par nos gouvernants. Et ils n'omettent pas de nous présenter continuellement ces dérives comme des réformes nécessaires.

Oui, mais jusqu'où ? Même si les retraités acceptaient avec entrain de vivre désormais misérablement, les jeunes de ne travailler que par intermittence et les autres salariés pour toujours moins de rémunération face à toujours plus de productivité, aucune amélioration, aucune fin de la crise, ne semblerait pour autant palpable. L'exemple de la Grèce est de ce point de vue éclatant. Et sa voisine, la Macédoine, peut toujours vanter ses ingénieurs prêts à travailler pour 300 euros dans des clips de publicité télévisée, aucun investissement supplémentaire ne vient pourtant. Ce qui prouve bien que c'est autrement qu'un dynamisme doit se créer. D'abord, dans l'assurance pour le plus grand nombre de pouvoir vivre dignement : c'est-à-dire se former, travailler, se soigner, partir en retraite autrement que dans l'appauvrissement.

Sur cette question des retraites, le Syndicat des correcteurs et des professions connexes se doit d'avoir une expression propre. Parce que ses retraités repré-

sentent le tiers de ses adhérents, parce que parmi ses actifs, de plus en plus de jeunes se trouvent précarisés, et pas seulement en termes de salaire mais d'abord à travers leurs cotisations sociales.

Philippe Cols devant faire un point à ce sujet tout à l'heure, je ne continuerai que pour vous dire qu'un groupe ad hoc sur la question des retraites se forme. Il est composé de deux retraités et de deux actifs, afin de constituer un dossier pour le prochain « Cantonade ». Ce sera pour le numéro 219, qui sera présent dans vos boîtes aux lettres dès la mi-septembre, si certains veulent participer à ce travail, qu'ils nous le fassent savoir.

Les correcteurs doivent apporter leurs propres réflexions, cela veut dire par exemple montrer que la durée des cotisations doit être la même pour tous, que la pénibilité soit étendue le plus largement. Et ce afin de mobiliser le plus grand nombre déjà aujourd'hui, alors que les négociations ont lieu. La faible mobilisation du 1^{er} mai est là pour nous le rappeler.

Distribution

Mai et juin 2010 semblent être des mois cruciaux quand à l'avenir de Presstalis, ex-NMPP. Un silence complet s'est installé depuis la remise d'un rapport commandé par le gouvernement, par un haut-fonctionnaire, Bruno Mettling. Des questions se posent sur la hauteur de l'aide, comme à l'habitude, mais également, et c'est nouveau, autour de la participation du groupe Lagardère, celui-ci annonçant il y a quelques jours sa volonté de céder même ses Relais H... alors qu'il semble qu'aucun repreneur ne se précipite. Les états généraux de la presse avaient pourtant placé la distribution au cœur du dispositif d'aides à la presse, avec un budget de 220 millions d'euros sur trois ans. Les éditeurs de presse doivent affirmer leurs intentions, ils ne peuvent à la fois déclarer que leur diffusion ne cesse de progresser nationalement grâce aux aides et dans le même temps se désintéresser du système de péréquation que porte Presstalis.

« JO »

Une redéfinition de la permanence est rendue nécessaire par l'exigence de la direction de ramener tous les permanenciers de toutes les catégories au rang de rouleurs. Dans le même temps, la correction sur trouve de facto en sous-effectif constant dans l'entreprise. L'accord d'effectif de 2006 définissant le nombre de titulaires présents dans l'entreprise empêche des embauches, nous nous trouvons en sureffectif avec cet accord d'effectif. Des négociations sur des suites répondant aux besoins au jour le jour pour la permanence des correcteurs et des formations à la correction pour des personnels de la Sacijo et de la Dirjo sont en cours. Il s'agit pour ces impétrants d'acquérir une polyaptitude après leurs études de correction et de permettre pour le même nombre de correcteurs de ne

pas être limité par la technique dans l'exercice de leur travail de correcteur ou de rédacteur-réviseur, donc de pouvoir si nécessaire eux-mêmes être formés.

« Le Monde »

Un blog d'information spécialiste des médias annonce une braderie... Qu'en est-il ? Un projet de rachat pour l'imprimerie qui traîne, un quotidien de qualité annoncé par Vincent Bolloré pour le mois de juin, puis de septembre, afin d'apporter la charge de travail partie dans le labeur avec ses gratuits (ce qui avait déclenché un conflit d'importance). D'autres titres qui ne reviennent pas. Tout apparaît patiner dans cette restructuration qui ne semble pas pouvoir attendre – mais cela fait plusieurs années que c'est ainsi –, voici maintenant le propriétaire du « Nouvel Observateur » qui serait sur les rangs afin de racheter « Le Monde » afin que rien ne change... à la rédaction.

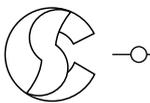
Ce titre se trouve à la croisée des chemins. Avec le sort de son imprimerie, il reste déterminant dans le volet social de la presse quotidienne. Ce qui nous amène au plan Imprime.

Le plan Imprime

Il ne reste plus qu'à déterminer les listes des salariés concernés. Et pour cela, trois commissions doivent se mettre en place prochainement. De haut en bas, un comité de pilotage, réuni une fois l'an. Une commission de suivi, qui statuera, elle, deux fois l'an sur les propositions de la commission dite CPEF3P, qui se réunira autant de fois qu'il sera nécessaire afin de traiter tous les cas. Il s'agit de seniors portés jusqu'à une retraite pleine et entière et de juniors envoyés à Pôle emploi, pour se former afin de revenir à un poste nécessaire à la production, ou afin d'être mutés en province, ou afin d'aller travailler dans les sièges éditoriaux. Tout doit être réglé définitivement, être en cours, au plus tard en mai 2011.

Autoentrepreneuriat

Nous indiquions dans le compte rendu du comité syndical du 27 avril qu'une correctrice travaillant sous le statut d'autoentrepreneuse souhaitait adhérer au syndicat. Ayant également travaillé comme salariée, elle va le faire en présentant des feuilles de paye. Mais le comité syndical a décidé de porter la question de l'adhésion de correcteurs travaillant sous le régime de l'autoentrepreneuriat à l'assemblée générale d'aujourd'hui. Nos statuts prévoient en effet que « l'appartenance au Syndicat est incompatible avec une position d'employeur ». Comment faire alors pour syndiquer ceux qui souhaiteraient le faire ? Devons-nous le faire pour cela à l'encontre de ceux qui luttent pour le respect de la normalité : le contrat de travail indéterminé ? La situation d'inégalité entre le donneur d'ordre et le travailleur d'un côté,



celle de plus en plus d' « indépendants », d'« autoentrepreneurs », de l'autre. Il nous semble qu'il faut en discuter ici et maintenant et statuer par une motion tenant compte des intérêts des uns et des autres et du pourquoi de notre association, le syndicat.

J'avais commencé le complément oral au rapport d'activité par un calendrier, je le termine également avec le temps. Mais le court, celui de cette assemblée. Nous devons rendre la salle à 17 heures.

Voilà, je laisse la parole aux participants à l'assemblée générale. Je vous remercie.

(...)

Christophe Dulieux. - Une remise à plat de la convention en 2012 est possible aux « Journaux officiels », comment répondre dans ce contexte aux inquiétudes des camarades permanenciers ?

Eric Zivohlava. - Nous nous trouvons toujours pour les correcteurs en situation de sureffectif aux « Journaux officiels ». C'est dans ce contexte que la répartition du travail s'effectue. Nous avons par ailleurs répondu positivement aux demandes de la mutualisation des tâches entre les catégories. Nous tenons à rester au plus près possible de nos accords jusqu'à la fin 2011, qu'elle que soit l'évolution prévisible ou pas que nous connaissons dans cette entreprise.

(...)

Jacqueline Martinez. - Le rapport d'activité est mis au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Le rapport est adopté à l'unanimité. Il n'y a rien à ajouter. Pas de questions ? Il est 16 h 48, l'assemblée générale est close.



Rapport sur l'édition

Chers camarades,

Il ne s'est pas passé grand-chose depuis le rapport à l'édition du dernier numéro de *Cantonade*, publié en mai 2010. Certes, les vacances sont passées par là ; les prud'hommes engagés – l'un contre *Editis* pour paiement en Agessa et travail dissimulé, l'autre contre *Harlequin* afin de faire respecter l'annexe IV de la convention de l'édition, qui régit les relations des travailleurs à domicile avec leur patron – ont été renvoyés à des dates ultérieures par les conseillers prud'homaux.

Le prud'homme contre *Editis*, le 5 octobre à 13 heures au conseil de prud'hommes de Paris, apparaît simple, mais ne soyons jamais trop confiants, mobilisons-nous, d'abord parce que c'est un plaisir de nous retrouver, de rassembler des travailleurs à domicile qui sont isolés et d'autant plus exploitables ; ensuite parce que nous sommes en train de bâtir un rapport de force. C'est long, c'est difficile, mais nous devons nous faire entendre, faire respecter nos droits, prendre nos affaires en main, personne d'autre ne nous défendra.

À l'heure où ces lignes seront imprimées, le bureau de jugement contre *Harlequin* (2 septembre) aura eu lieu, ou aura été renvoyé à quelques mois. Espérons que la mobilisation aura porté ses fruits. Dans cette affaire, la circulation de l'info a bien fonctionné, avec les articles de *rue89*, *l'Huma*, *Livre-Hebdo*, et les répercussions sur différents blogs.

Pour mémoire, sept correcteurs travailleurs à domicile d'*Harlequin* sur vingt-deux ont engagé un prud'homme contre leur employeur, qui au départ les rémunérait au forfait, puis lorsqu'il est passé au comptage des signes n'incluait pas les espaces. Total, une rémunération rognée de 20 %. De plus, la prime accordée aux salariés sur site, équivalente à un mois et demi de salaire, est refusée aux TAD.

Après un accord signé avec la direction par douze TAD sur une augmentation de 12,5 % au lieu des 20 % conventionnels, transformé par un délégué syndical félon et proche de la retraite en accord d'entreprise, nos sept se retrouvent démunis, deux d'entre eux ont été licenciés, une troisième est dans la ligne de mire de la direction à coups d'avertissements, les quatre autres se retrouvent sur un strapontin branlant, solidaires entre eux mais leur moral en prend de sacrés coups.

La direction d'*Harlequin*, relayée par la hiérarchie d'*Hachette*, bafoue une liberté fondamentale, celle d'aller devant les prud'hommes pour demander l'application de la loi, d'une convention collective, des usages d'un métier.

Évidemment, le but de la manœuvre, observée par tous les éditeurs, est de faire un exemple et de décourager tous ceux qui voudraient faire respecter leur droit.

Édition



**La prochaine
commission de l'édition
aura lieu
le samedi 2 octobre
à 10 heures
à la Bourse du travail,
salle Eugène-Pottier,
3, rue du Château-d'Eau,
Paris 10^e,
métro République.**

*Elle est ouverte à tous, afin que
des liens se tissent entre tous les
travailleurs à domicile isolés.*



A nous de réagir, ou alors retournons au fond de nos terriers en attendant que le ciel nous tombe sur la tête. Mais ce sera moins amusant.

Commission de l'édition du 5 juin 2010

Nous étions seize au plus fort de la commission de l'édition du 5 juin, vingt-cinq pour distribuer des tracts devant Harlequin.

C'est très peu.

Il faut nous compter maintenant. Nos atouts sont le droit pour nous, des infos qui circulent, l'aide morale, financière et de ses réseaux du Syndicat des correcteurs et des professions connexes, deux juges prud'hommes pour expliquer les rouages de la machine, des avocats à disposition. La mobilisation est commencée, il faut la poursuivre car chacun dans son coin aura peut-être raison mais cela ne fera rien bouger pour la collectivité.

Aussi est-il indispensable que nous soyons très nombreux à chaque action. Elles sont prévues de longue date, le travailleur à domicile est par essence libre d'organiser son temps de travail et donc de se libérer deux heures quand il en est besoin. A part un empêchement important de dernière minute, la présence de chacun est requise et importante, sinon ceux qui forment le noyau des actions jusqu'à maintenant finiront par se

lasser d'agir à si peu. Il faut abonner le plus de TAD possible à la liste de diffusion et relayer les infos.

Nous pouvons facilement faire fabriquer une banderole, imprimer des tracts, nous avons à disposition les locaux de la Bourse du travail.

Les travailleurs à domicile (TAD) chez Gallimard se sont mobilisés et investis dans les mandats représentatifs des salariés dans leur entreprise : ils ont participé aux élections du comité d'entreprise et des délégués du personnel et ont obtenu deux élus au comité d'entreprise et deux délégués du personnel, un autre TAD est élu chez Gallimard Jeunesse. Ils comptent engager l'action contre Gallimard, qui veut imposer aux TAD une mutuelle différente de celle dont ils disposaient jusqu'à maintenant, mutuelle qui leur reviendrait à 145 euros contre 20 auparavant, pour des TAD qui gagnent en moyenne 1 500 euros.

La prochaine date à noter dès maintenant dans les agendas :

Le 5 octobre 13 heures, prud'hommes contre Editis pour Agessa, au conseil de prud'hommes de Paris, 27, rue Louis-Blanc, Paris 10^e, métro Louis-Blanc.

La commission de l'édition aura lieu le samedi 2 octobre à partir de 10 heures, salle Eugène-Pottier, à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, Paris 10^e, métro République.

Anne Hébrard

La liste électronique de diffusion consacrée à l'édition est très active et permet à 170 travailleurs à domicile (TAD) d'échanger informations, conseils, soutien. Grâce à cette liste il est possible de réagir très vite et de mobiliser les TAD en cas de besoin.

L'adresse à contacter pour y être abonné : anne.hebrard@gmail.com



Coquille de mauvais augure

Le code des correcteurs a un nom pour tous les manques, maladresses, erreurs... qui parsèment les textes. Il faudrait y adjoindre incurie de l'éditeur.

Grasset, prince du lobby éditorial, toujours présent pour les prix littéraires, a publié ce printemps une biographie consistante de Stephan Zweig, (bien) écrite par Dominique Bona. La lecture de vacances s'annonçait édifiante et sans écueil. Le correcteur reposait enfin ses neurones professionnels, ceux qui fatiguent les yeux. Il lisait sans scruter, rayons X au repos...

Et puis, passée la page 100, il tomba sur une bourde sans nom :

« ...
lumières qui laissent a36
ugurer un splendide avenir... »

Mais qu'est-ce que ce bazar ? Ça n'a même pas de nom ! Ça « ugiure » de quoi ?

Quelqu'un a dû taper une commande ou un déplacement sur son pavé numérique, sans réaliser qu'il saisissait du texte.

Le livre a bien été corrigé et même parfois réécrit, complété. L'erreur est tellement flagrante que des constatations s'imposent. Il fut mis en vente malgré des manquements importants aux protocoles éditoriaux :

1. L'éditeur n'a pas relu ce livre avant de le faire imprimer, mais l'a-t-il seulement lu ?
2. L'auteur n'a pas reçu d'épreuve avant impression.
3. L'éditeur a jugé inutile l'ultime correction.

Nul n'est à l'abri d'une maladresse de dernière minute, mais en trouver une de cette taille sans la signaler serait se préparer à n'avoir que des fruits pourris à éplucher. Que nous prépare cet éditeur pour la rentrée littéraire : des livres sans correcteurs, puis sans lecteurs et, pourquoi pas, sans texte ? En tout cas, Grasset a réussi à faire dans l'anomie, cette coquille n'a pas encore de nom, bien qu'on puisse la noyer avec « flemme » ou « pingrerie », « suffisance » ou « baisse de la masse salariale ». Autant de termes où la coquille dort.

Bernard L'Airmite

Page de Stephan Zweig, par Dominique Bona, Grasset

Les dix premières années du siècle, le monde est joyeux autour de Stefan Zweig. La paix règne depuis quarante ans et semble une institution : on la croit éternelle. Les sciences et les techniques, en pleine explosion, apportent dans la vie matérielle des améliorations considérables, du moins chez les classes privilégiées. De l'automobile à la salle de bains dont l'usage se répand, en passant par la disparition du corset féminin et le développement du sport, le confort et le progrès sont les maîtres mots de l'époque, si belle, en effet, pour tous ceux qui, comme Zweig, ont les moyens d'en profiter. L'Europe traverse une période enchantée, ses explorateurs, ses savants, ses médecins, ses techniciens apportent des lumières qui laissent a36

ugurer un splendide avenir. Casimir Funk découvre la vitamine (1912), André Debierne et Marie Curie isolent le radium (1910), le Norvégien Roald Amundsen atteint le pôle Sud (1911), Louis Blériot traverse la Manche en avion, de Douvres à Calais, en trente-sept minutes (1909)... Ces événements sont vécus avec la même joie, suivis et commentés avec la même admiration dans les pays européens. La France et l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique et leurs voi-

Formacom



Des formations adaptées aux correcteurs

Formacom a mis en place un ensemble de stages courts, adaptés aux correcteurs qui souhaitent se perfectionner ou étendre leurs connaissances. Toutes ces formations peuvent être financées par le DIF et sont ouvertes à partir de 3 participants au minimum. Voici quelques exemples.

Du 11 au 15 octobre et du 8 au 12 novembre

XML – 5 jours

Internet repose sur la maîtrise d'un langage, le langage de balise SGML dont est issu le XML, un langage actuellement indispensable à toute personne qui doit adapter au Web des contenus venant d'autres supports : le papier, la vidéo, l'image et le son.

Le stage s'organise autour d'une mise en pratique sur différents logiciels : application des balises et correction sous Word, TextEdit, BlocNotes ou Dreamweaver.

Du 20 au 22 octobre

Préparation de copie – 3 jours

Entraînement intensif à la préparation de copie pour la presse et l'édition. Ce stage est composé de monitorats, c'est-à-dire de mises en situation réelle de travail.

Le 14 octobre, 9 novembre et 9 décembre

Correction de cartographies et infographies – 1 journée

Rôle et place des infographies en presse et en édition.

Initiation à la conception et à la lecture critique des graphes et des cartes utilisés.

Approche des langages visuels et rédactionnels spécifiques.

Vérification des informations et documentation de référence.

Application et/ou mise en place d'une charte graphique en vue de l'unification d'un document.

Notions de translittération des noms propres.

Stage est coanimé par Daniel Guerrier, ancien officier de la marine marchande, ancien responsable du service de la révision ainsi que des graphes et des cartes à Courier

international de 1990 à 2004, et par Emmanuel Vire, ancien cartographe à National Geographic et actuellement cartographe à Géo.

Du 4 au 8 octobre

Word + ProLexis – 5 jours

Deux logiciels dont la maîtrise est indispensable aux correcteurs : utilisation efficace des fonctions du traitement de texte Word, intérêt et limites du correcteur ProLexis.

Ce cours est organisé sur Mac et/ou sur PC.

Du 8 au 10 novembre

Prise en mains du PC – 3 jours

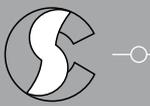
Ce stage s'adresse aux correcteurs qui connaissent le système Apple et souhaiterait travailler sur PC. Au programme : informations générales sur les PC, les notions de base de Windows, la gestion des fichiers et dossiers, l'entretien de son ordinateur (défragmentation, mise à jour...)

La liste complète de nos formations figure sur notre site www.formacom.net. Notez que le calendrier est susceptible d'être modifié pour s'adapter aux disponibilités des stagiaires. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.

Pour Formacom, Patricia Nerre

Formacom : Jocelyne Ginestet, Olivier Debanne, Marie-Hélène Larue : 01 56 96 07 20 (du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures),

Fax : 01 56 96 07 21. E-mail : secretariat@formacom.net. Site Internet : <http://www.formacom.net>.



Retraites Dossier

Syndicalisme et système de retraites

Et tout d'abord, faut-il écrire retraite avec un s ou sans ? « Retraites » ou « retraite » ? La « réforme des retraites » impose le pluriel. Il s'agit pour ce gouvernement (mais qu'en serait-il avec un autre ?) de changer les règles pour la retraite de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, pour les salariés du privé, pour ceux du public, pour lesdits « régimes spéciaux » - quinze grandes familles à côté du régime général -, et, avec ces bouleversements, de provoquer « la » réforme, celle des retraites complémentaires (encore au pluriel), la plus juteuse pour les placements financiers.

Au Syndicat des correcteurs et des professions connexes, nous choisissons de parler d'abord de la retraite, au singulier, pour tous. De parler de l'aboutissement d'une vie, faite de formation, de travail et de loisirs. Une vie où « à la fin », le droit à la retraite constitue une clef de voûte d'une organisation sociale. Par l'investissement qu'il représente, ce droit conditionne donc un projet tout entier. Chacun « porte » ce droit, individuellement comme collectivement, tout au long de sa vie.

Au-delà de la question de la retraite, la Confédération générale du travail a l'ambition de représenter le monde du travail, dans son entier. Le monde du travail, à travers les salariés, mais pas seulement. Ils constituent la majeure partie mais pas le tout

de toutes ces personnes en âge de travailler, celles qui sont salariés à temps partiel, étudiantes, chômeuses, sorties du marché de l'emploi soit par « choix » afin de s'occuper de sa progéniture, soit obligées, parce que jugée « inaptes » dans l'organisation du travail, en raison d'un manque de formation, d'un handicap, d'une maladie psychique, etc.

Représenter le monde du travail, c'est pour la CGT défendre les conditions de travail de ceux qui se sont associés pour cela, et élargir cette action à l'ensemble de ceux qui constituent ce monde du travail possible.

Ce pragmatisme, partir des réalités des salariés qui s'associent pour leurs intérêts afin de traiter l'ensemble du salariat et cela dans une perspective encore plus large, caractérise la confédération jusqu'à sa manière de se définir aujourd'hui (ainsi le récent congrès de Nantes).

Cette défense d'une perspective commune à tous est pleinement à l'ordre du jour pour ce qui concerne l'organisation des retraites. Elle est de l'ordre d'une politique syndicale, de l'ordre d'une réponse à imposer face à la crise de l'organisation du travail, « économique », qui nous est imposée depuis deux ans.

Le financement des retraites, c'est donc à la fois la défense d'un système, d'une manière de s'orga-

Les retraites et les retraités en 2008

Si en 2003 on comptait 220 cotisants pour 100 retraités, il comptera en 2050 121 cotisants pour 100 retraités (2010 : 170 cotisants pour 100 retraités ; 2030 : 150 cotisants pour 100 retraités).

Le changement dans ce rapport est martelé par beaucoup comme une dégradation inéluctable, une simple réalité comptable. Or, ces indications sont des moyennes et proviennent de différentes sources. Elles doivent tenir compte de plusieurs projections (natalité, proportion d'inactifs, allongement de l'espérance de vie, taux de productivité, etc.). En bref, ce sont des chiffres, donnés « toutes choses égales par ailleurs ».

Les retraites et les retraités en 2008

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition du public une étude intitulée, <http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/er722.pdf> Le tableau 1 présente les principaux régimes de retraite existant actuellement en France. A ceux-ci, il faut ajouter une longue liste de petits régimes, souvent issus de professions particulières (aiguilleurs du ciel, notaires, mineurs, pilotes de ligne, etc.). La DREES ne connaît pas précisément les bénéficiaires de droits dérivés (veuves et veufs). Elle identifie 15 millions de titulaires d'une pension de retraite de droit direct - droit propre (donc sans les retraités vivant à l'étranger, les bénéficiaires de pensions de réversion d'une retraite étrangère ou d'une allocation du minimum vieillesse). La plupart des retraités perçoivent des pensions de retraite issues de plusieurs régimes distincts.

Le second tableau rend compte de la rémunération par sexe, de sa moyenne et de son augmentation. Cette dernière est trompeuse car elle est due essentiellement aux décès des plus âgés - aux faibles pensions - et à leur remplacement par des baby-boomers aux pensions plus élevées, notamment pour les babyboomeuses aux qualifications et aux carrières meilleures que celles de leurs aînés. Enfin, depuis 2005, une augmentation des départs avec surcote ou décote est à noter. Des salariés restent travailler plus longtemps parce que leur pension n'est pas suffisante à leurs yeux pendant que d'autres partent plus tôt que l'âge légal parce que possédant le nombre requis d'annuités. Si cet état devenait une tendance, cela voudrait dire que les retraites apparaîtraient à certains de moins en moins « avantageuses ».

niser entre tous, et une réponse ici et maintenant à une désorganisation en action, la « crise ». L'histoire de l'organisation des retraites s'est d'ailleurs toujours déroulée ainsi. Tout d'abord, des systèmes de retraites négociés secteur par secteur, professions par professions, parfois même, jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale où c'est le programme d'une Résistance à l'occupation qui a fourni le socle d'une généralisation « des retraites ».

Ce système a grandi dans une période d'exception : des besoins de reconstruction à la hauteur des destructions de la guerre mondiale, une croissance généralisée, mondiale, une natalité d'importance, un taux de croissance fort pour cause d'augmentation de la productivité, une recherche-développement qui s'impose et des qualifications professionnelles qui s'affirment.

Chacun connaît la suite. Cela tient de la vulgate : les chocs pétroliers, la crise, le chômage, devenu structurel. Avec aujourd'hui désigné comme bouc-émissaire une mondialisation découverte opinément.

Les propositions de la Confédération générale du travail pour un futur commun des retraites sont ambitieuses. Tout d'abord, parce qu'elles sont pensées et raisonnées à l'échelle d'un temps long. Elles ne choisissent pas simplement un critère, par exemple celui de la progression du produit intérieur brut, afin de s'en remettre à lui, mais agrègent les différents problèmes. C'est le seul chemin possible pour sortir du système des postures, celui choisi par le gouvernement actuel. Ainsi, comment celui-ci peut-il parler de départs à la retraite des jeunes à tel ou tel âge avec ses choix actuels ? Comment peut-il répondre aux questions de la durée des cotisations,

de leur valeur réelle, de la démographie, de l'état physique des sexagénaires par un simplement « on travaillera plus et mieux » ! Mais la compétitivité des entreprises et le dynamisme des jeunes sans un système social de retraite ne sont plus que des mots dans une organisation mondiale où le chômage de masse structurel s'impose (ainsi aux Etats-Unis qui le redécouvrent après soixante-dix ans de hauts et de bas leur corollaire, la flexibilité), où les qualifications patinent pour le plus grand nombre de salariés avec un accroissement des non-qualifications. Dès lors, une société de métiers de services avec des travailleurs forcés aux temps partiels ne pose pas seulement un problème comptable mais tout simplement le problème du fonctionnement de l'ensemble. Et la question de « qui va payer » risque fort de faire mécaniquement la place à celle de « qui va encore toucher quelque chose »...

Penser l'âge d'activité de seize à soixante ans, pour une retraite pour tous, en intégrant études, périodes de chômage, maladies, c'est penser comment travailler après pour ceux qui le souhaitent. C'est redéfinir un modèle social du travail lui-même.

A consulter : « Ce sont les meilleures années de notre retraite qu'ils veulent nous voler ! », Gérard Filoche, Jean-Jacques Chavigné, <http://www.democratie-socialisme.org/spip.php?article2168>

« 8^e rapport du Conseil d'orientation des retraites. Retraites : perspectives actualisées à moyen et long terme en vue du rendez-vous de 2010 », adopté le 14 avril 2010, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1327.pdf>

Point de vue du démographe

Hervé Le Bras, soixante-sept ans, polytechnicien, est démographe, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et à l'Institut national d'études démographiques (Ined). La démographie peut être pour lui source de préjugés, à connotation politique, sous-tendant des pensées douteuses autour des mots « population », « ethnies », « race », « territoire », etc. C'est pourquoi il est nécessaire d'afficher les outils d'un jugement rigoureux afin de répondre d'un engagement.

Le démographe Hervé Le Bras analyse la récente réforme des retraites (1), voici ses conclusions.

• Qu'est-ce qu'un système de retraite juste ?

« Celui pour lequel chaque année d'activité donnerait droit à un même nombre de mois de retraite, quelle que soit la catégorie de population considérée, mais en tenant compte des différences d'espérance de vie entre classes sociales. »

• Qu'en est-il du système français actuel ?

« L'âge légal de départ à la retraite, aujourd'hui remis en question, est fixé à 60 ans depuis 1981. Et le système fait l'hypothèse qu'un homme de 60 ans a encore vingt-deux ans d'espérance de vie, quelle que soit sa catégorie sociale. Ainsi s'il a commencé à travailler jeune, à 16 ans par exemple, parvenu à 60 ans, il a cotisé durant quarante-quatre années et il lui reste vingt-deux ans à vivre. Ce qui équivaut à bénéficier de six mois de retraite pour une année de cotisation. Et celui qui a commencé à travailler plus tard, à 22 ans, prend sa retraite à 62 ans quand il a atteint les quarante années de cotisation. Il lui reste à peu près vingt ans à vivre. Soit, de même, six mois de retraite pour une année de cotisation. »

• Ce système est donc fondé sur une hypothèse sur une égalité de l'espérance de vie, est-elle juste ?

« C'est oublier que celui qui a commencé à 16 ans a, en général, été ouvrier sa vie durant, et que celui qui a débuté à 22 ans a suivi une carrière de cadre grâce à ses études. Or, à son départ à 62 ans, un cadre a encore 22,5 années d'espérance de vie pour ses quarante années de cotisation, (soit une année de retraite pour 1,77 année de cotisation) tandis qu'à 60 ans, l'ouvrier n'en a que vingt et une pour quarante-quatre années de cotisations. Pour que le rapport des années de retraite aux années de cotisation soit restauré, l'ouvrier devrait partir en retraite à 57,5 ans : il aurait alors 23,5 années de retraite après 41,5 ans de cotisation, soit une année de retraite pour 1,76 année de cotisation, une proportion presque identique à celle du cadre (1,77).

Le dispositif Fillon de 2003 dit des carrières longues tenait compte partiellement de cette réalité. Celui qui avait commencé à travailler à 16 ans pouvait partir en retraite à 58 ans. Il cotisait deux années de plus que les cadres mais bénéficiait d'une année de plus d'espérance de vie en retraite. »

• Qu'en est-il de l'égalité des années de vie ?

« Toutes les années de vie ne se valent pas. Certaines se passent en bonne santé, d'autres en incapacité et en dépendance. Or, l'inégalité entre cadres et ouvriers est flagrante puisque les premiers subissent en moyenne 3,5 années en mauvaise santé après 60 ans contre cinq ans pour les seconds. Si l'on veut maintenir constante pour les deux catégories la proportion entre années de retraite en bonne santé et années de cotisation, l'ouvrier doit partir à 56 ans et 8 mois, soit pratiquement avec le même nombre d'annuités de cotisation (40) que le cadre qui part à 62 ans. »

• Qu'est-ce que la justice sociale dans le système actuel des retraites ?

« Egaliser le nombre d'annuités de cotisation va dans le sens de la justice sociale tandis qu'augmenter l'âge légal au départ en retraite renforce l'injustice. C'est à cette aune que la réforme actuelle doit être jugée. Malheureusement, en partie faute de statistiques précises sur les âges au départ en retraite en fonction du nombre d'années de cotisation et sur les espérances de vie en bonne santé par classe sociale, en partie par urgence comptable et en partie par politisation, le récent débat sur la retraite a négligé cette exigence de justice. »

(1) Dans le mensuel « La Recherche », septembre 2010.



Les propositions de la Confédération générale du travail

La Confédération diffuse un 4-pages consacré à l'actualité des retraites. Elle y met en débat 10 propositions. Les voici

1) Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

2) Assurer des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète

Pour y parvenir, la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des vingt-cinq meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires utilisés pour le calcul de la pension sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix.

Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au SMIC net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

3) Réduire les inégalités

La CGT réclame l'alignement par le bas entre régime général, fonctionnaires et régimes spéciaux. Elle se bat pour la reconnaissance des mêmes droits dans tous les régimes. Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée. Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

De même, les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

4) Assurer les moyens de financement à la hauteur des besoins

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de produit intérieur brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites.

5) Faire contribuer tous les revenus

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

6) Promouvoir une autre politique de l'emploi

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi : 1 million d'emplois en plus, c'est 5 milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.

La France souffre d'un faible taux d'activité (...). Inférieur à la moyenne de l'Union européenne, il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans et place le pays au 15e rang. (...) Une politique de l'emploi doit donc prendre des dispositions efficaces pour l'emploi des 50 à 60 ans comme pour celui des moins de 30 ans.

7) Renforcer la contribution patronale

Les employeurs qui bénéficient de 32 milliards d'exonérations sociales se voient accorder une nouvelle exonération pour les salariés de plus de 55 ans. La CGT propose une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales et de remettre à plat l'ensemble des exonérations.

8) Bâtir une maison commune des régimes de retraite

Pour parvenir à la réalisation, dans chacun des régimes, des propositions formulées ci-dessus, la CGT propose l'édification d'une Maison commune des régimes de retraite. Elle aurait pour rôle de solidariser l'ensemble des régimes de salariés au lieu de les opposer, afin de promouvoir, dans chacun d'eux, un socle commun de droits et de garanties.

9) Elire les représentants des salariés

Pour sortir de la logique régressive, la CGT propose que cette Maison commune des régimes de retraite soit pilotée par des représentants des salariés, élus par ces derniers. Cela revient simplement à revenir au principe originel de la sécurité sociale, combattu dès la première heure par le patronat de l'époque.

10) Stopper le dumping social européen

Il est nécessaire de mettre un coup d'arrêt au dumping européen en matière de retraite. La retraite restera bien sûr un système national, mais il est par exemple possible de définir une garantie de taux de remplacement commun à tous les pays d'Europe, par exemple 75 % du revenu d'activité.



Les femmes (et les enfants) après !

L'inégalité entre hommes et femmes sur le marché du travail est encore aggravée par le système de retraite. Gare aux carrières incomplètes, bien loin d'être compensées par le « cadeau Bonux » des cotisations offertes pour chaque enfant.

L'inégalité salariale entre les sexes est connue, en nette défaveur du féminin, le salaire moyen des femmes représentant actuellement 78 % de celui des hommes. En ce qui concerne le montant des pensions de retraite, celui des femmes n'atteint en moyenne que 62 % de celui des hommes : pour les premières, 1.020 euros contre 1.636 euros pour les seconds, selon des statistiques établies en 2004. Donc, le système de retraite actuel, loin de corriger l'inégalité salariale, l'amplifie à l'évidence.

Il y a des causes « mécaniques » à cela. L'une est un effet de l'espérance de vie plus élevée des femmes qui fait que les pensions de réversion, correspondant environ à la moitié des pensions versées au défunt, sont plus souvent attribuées à des veuves qu'à des veufs. D'autres sont politico-démographiques. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction, tout autant que la production effrénée de biens de consommation, a favorisé une offre de travail manuel et donc accru les possibilités d'emploi masculin. Les hommes en ont profité d'autant plus qu'il n'y a pas eu en France de saignée générationnelle du fait de la guerre. Résultat : un rapide accroissement du revenu du travail masculin, au grand bonheur des tenants de « l'homme au boulot, la femme à la maison » qui avaient vu d'un œil mauvais, pendant et après la Première Guerre, la nécessité économique ouvrir le marché du travail aux femmes. Il faut attendre la fin des années 60 et l'effet conjugué des mouvements de libération des femmes et du développement du secteur tertiaire pour que le marché du travail s'ouvre à nouveau à elles. Mais elles sont confrontées au temps partiel plus que les hommes (en 2005, plus de 17 % des actifs travaillaient à temps partiel, dont plus de 80 % de femmes). Conséquence première : carrières amputées, incomplètes, que ne compensent pas les droits supplémentaires ouverts par la maternité (deux années de cotisations « offertes » par enfant — on dirait une pub pour une lessive !) et qui obligent à différer le départ à la retraite pour éviter ou minimiser la décote : à titre d'exemple, pour les personnes nées en 1943, 67 % des hommes ont liquidé leur retraite à soixante ans (en 2003, donc) mais seulement 48 % des femmes. En 2004, l'âge moyen de départ à la retraite (régimes public et privé confondus) était de 60,1 ans pour les hommes et 61,5 ans pour les femmes. Quand moins d'un homme sur six doit attendre l'âge limite de soixante-cinq ans, 37 % des femmes y sont contraintes, parmi lesquelles un tiers ne pouvant valider que 35 ans de cotisation (la loi Balladur, en 1993, a porté la durée de cotisation à 40 ans pour les salarié(e)s du secteur

privé né(e)s après 1943). L'embellie économique dite des trente glorieuses et la prédominance du modèle bourgeois de la famille ont eu pour conséquence ce qu'on appelle le baby boom (voir l'illustration), une augmentation très importante de la natalité. Les évolutions sociétales et légales ont ensuite eu, pour la pension des femmes, des conséquences défavorables : l'« éclatement de la cellule familiale », et singulièrement l'augmentation du nombre de parents isolés, a été et est encore pour les femmes un facteur de carrière amputée et de précarité. L'augmentation des divorces mais aussi celle des unions hors mariage diminuent d'autant le nombre d'ayants droit à pension de réversion car on se garde bien d'adapter lois et règlements à ces nouveaux modes de vie (et ce n'est pas l'abaissement de cinquante-cinq à cinquante-deux ans de l'âge minimal du conjoint survivant pour prétendre à la réversion prévu par la réforme Fillon, en 2003, qui y change quoi que ce soit !). La réforme Balladur, qui a modifié le calcul du montant de la pension, définissant celui-ci par rapport non plus à la fin de carrière mais à la moyenne des vingt-cinq meilleures années pour les salarié(e)s du secteur privé né(e)s après 1947, est d'autant plus néfaste pour les carrières fractionnées ou incomplètes.

Peut-on attendre quelque amélioration avec le projet de réforme Woerth ? Il y est proposé que l'« impératif d'équité » soit inscrit par la loi. La belle affaire ! La réforme Fillon, en effet, a prévu de porter la durée de cotisations au régime général à 41 ans en 2012, liant cette durée aux gains d'espérance de vie dans le futur. S'appuyant dans sa communication sur ladite espérance de vie, le projet Woerth envisage de porter cette durée de cotisations à 41,5 ans en 2020 et dans le même temps de porter l'âge légal du départ à soixante-deux ans en 2018 ainsi que l'âge limite, permettant de bénéficier de la retraite à taux plein, à soixante-sept ans. Autrement dit, ne jouer que sur le facteur temps, contraindre les salarié(e)s à travailler plus longtemps sans assurance d'une retraite meilleure et n'apporter aucune solution aux inégalités hommes-femmes — tel est l'avis de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, un avis que je partage pleinement. Mais un constat est une chose ; parade et remède, d'autres. Une solution évidente est de lutter partout et toujours pour l'égalité des salaires hommes-femmes, bien sûr pour qu'enfin les salariés dans leur ensemble, indépendamment de leur sexe, puissent bénéficier d'un lot commun, même si le projet Woerth, après d'autres, s'efforce de le mettre à mal. Le système par répartition repose sur l'abondement de caisses qui paient les pensions de

retraite par prélèvement sur la masse salariale. Les actifs, donc, et les entreprises qui les emploient financent le revenu des retraités. Remarquons que, comme les pensions de ces derniers sont indexés sur les prix à la consommation (loi Fillon, en 2003), toute augmentation de salaire supérieure à la hausse desdits prix est bénéfique pour le solde financier des caisses. Mais, si on a bien lu ce qui précède, gain de cause à moyenne échéance sur les salaires (l'espoir n'est pas interdit) ne résout qu'une partie du déficit de revenu des pensions pour les femmes. À moins (rien n'empêche non plus d'être pessimiste) que la gent masculine connaisse un sort aussi funeste que les femmes concernant la discontinuité de carrière et le travail à temps partiel — la précarité partagée, en somme. Application a minima des conventions collectives, attaques systématiques contre le contrat à durée indéterminée quand les plans dits

sociaux visent en premier lieu les personnels à statut, souvent contre toute logique de production, en vue de leur éradication, mettant en danger le financement des organismes paritaires, et singulièrement des caisses de retraite complémentaire dans certaines branches. Dans le même temps, la législation introduit des éléments de retraite par capitalisation : après la diminution considérable des pensions dans le secteur privé décidée par la réforme Balladur évoquée précédemment, la loi Fillon, dix ans plus tard, institutionnalise les plans d'épargne retraite personnelle (PERP) et collective (Perco).

Noires perspectives ? Certes mais le pire, comme le meilleur, n'est jamais certain et ne constitue en rien un frein à la revendication salariale, promesse d'égalité (et non seulement seulement d'équité) et garantie d'abondement des caisses de retraite.





Autoentrepreneuriat : la grande arnaque

Entré en vigueur le 1er janvier 2009, le régime d'autoentrepreneur (AE) revendique aujourd'hui 350.000 inscrits. Un succès pour ce jeune statut qui masque souvent des situations précaires, présentes et à venir, pour des salariés qui auraient bien aimé le rester... salariés. C'est notamment le cas pour nombre de correcteurs, travailleurs à domicile (TAD) et/ou à temps partiel, qui sont, sur pression de leurs employeurs, devenus AE. Une façon de garder une activité et une rémunération dont les conséquences pourront s'avérer, à terme, désastreuses. Faisons le point.

Pour l'employeur, l'avantage est évident : il est enfin débarrassé de ses anciens employés, qui lui coûtaient des charges sociales, qui l'obligeaient à respecter des droits inscrits dans les conventions collectives et dans les accords d'entreprise, qui revendiquaient pour faire respecter ces droits ou améliorer leurs conditions de travail. Avec un AE, il est face à un fournisseur duquel il peut tout exiger : travail le week-end et les jours fériés, cadences infernales, prix le plus bas possibles... et exercer diverses pressions pour faire jouer la concurrence qui ne manquera d'apparaître dans la profession. Le rêve !

Pour le correcteur qui prend le statut d'AE, il s'agit plutôt d'un cauchemar. Il devient, de fait, un « indépendant », fournisseur de son entreprise et non plus salarié. En un mot : un petit patron. Il perd donc tous droits dans les structures de défense des salariés : il n'élit plus ses délégués du personnel et de comités d'entreprise et peut encore moins se présenter à ces postes, idem pour les représentants prud'homaux. Il ne bénéficie pas non plus des avancées négociées au sein de son entreprise et de la profession et ne peut participer aux actions des personnels. Enfin, côté syndical, comment pourrait-il justifier une adhésion à un organisme de défense des salariés, puisqu'il ne l'est plus ?

En ce qui concerne la protection sociale, là encore un correcteur TAD a tout à perdre avec le statut d'AE. A la lecture, les facilités que fait miroiter ce régime sont alléchantes : une simple inscription sur Internet pour acquérir le statut, pas de TVA, pas d'impôt sur les sociétés, exonération de la taxe professionnelle pendant 3 ans, aucun frais en cas de cessation d'activité.

L'AE s'acquitte forfaitairement de ses charges sociales et de son impôt sur le revenu sur ce qu'il encaisse uniquement. Le forfait s'élève, pour les correcteurs, à 20,5 % des sommes encaissées. Soit 18,3 %, comprenant l'assurance-maladie maternité, l'assurance vieillesse du régime de base et la complémentaire obligatoire, la CSG et le CRDS (environ 26 % pour un salarié), auxquels s'ajoutent 2,2 % couvrant l'impôt sur le revenu.

Faisons un calcul rapide : un correcteur AE dont le chiffre d'affaires mensuel s'élèverait à 1 000,00 euros paierait 205 euros de charges sociales et impôts.

Que lui garantissent ces 205 euros ?

Un salarié qui gagnerait 1 000,00 euros bruts par mois ne serait pas imposable. L'AE paie forfaitairement 2,2 % (22 euros dans cet exemple) au titre de l'impôt sur le revenu.

En cas de maladie, certaines entreprises maintiennent le salaire de l'employé en arrêt. L'AE ne reçoit que les indemnités de l'assurance-maladie, soit 50 % de la moyenne de ses revenus des 3 dernières années, ou des années d'activité indépendante s'il est nouvellement inscrit.

Calculons sur la base de 1 000,00 euros de chiffre d'affaires par mois pendant 1 an :

1 000,00 euros x par 12 mois = 12 000,00 euros par an divisés par 360 jours = 33,33 euros par jour. A diviser par 2 = 16,66 euros montant de l'indemnité journalière. Heureusement, depuis le 1er janvier 2010, l'indemnité journalière minimale versée par l'assurance-maladie est de 19,23 euros.

Pour les congés maternité, l'AE bénéficie d'une indemnité à condition qu'il cesse toute activité pendant au moins 44 jours consécutifs. Montant des indemnités au 1er janvier 2010 : 2 115,52 euros pour 44 jours, 2 836,72 pour 59 jours, 3 557,92 pour 74 jours.

Concernant la validation des trimestres de retraite, là encore, mieux vaut connaître le mode de calcul. Le régime de l'AE garantit un trimestre validé dès le premier euro encaissé dans l'année civile. Les trimestres suivants sont calculés sur le chiffre d'affaires après abattement forfaitaire de 34 %. Ce montant abattu de 34 % doit équivaloir à 200 fois le SMIC horaire (1 772 euros) pour ouvrir droit à un trimestre validé. Pour un correcteur AE, cela donne :

- il valide un trimestre au premier euro encaissé ;
- il valide un 2e trimestre quand il a encaissé 5 370 euros ;
- il valide un 3e trimestre quand il a encaissé 8 055 euros ;
- il valide un 4e trimestre quand il a encaissé 10 740 euros.

A noter que si un salarié doit lui aussi gagner 200 fois le SMIC horaire pour valider un trimestre de retraite, la différence majeure est qu'il ne subit pas d'abattement. Avec 7 088 euros de revenus dans l'année, un salarié valide 4 trimestres.

Par ailleurs, si l'AE dépasse 32 000 euros de chiffre d'affaires dans l'année, les calculs changent puisque l'abattement passe à 50 %.

Enfin, parlons du chômage. L'AE ne cotise pas à l'assurance chômage, et ne peut donc en bénéficier. Un correcteur qui cumule deux statuts – salarié et AE – a droit à l'allocation chômage s'il perd son emploi salarié, à condition que ses revenus d'AE ne dépassent pas 70 % de ses revenus totaux. De plus, son allo-

cation chômage sera calculée essentiellement sur ses revenus de salarié.

Bilan : un correcteur n'a aucun intérêt à s'inscrire au régime de l'autoentrepreneur. L'AE d'aujourd'hui n'aura pas droit au chômage demain, sera très faiblement couvert en cas de maladie, et devra travailler très longtemps pour obtenir une (faible) retraite à taux plein. Pour que les charges qu'il paye le protègent à peu près correctement, il faudrait qu'il facture au moins le double du montant horaire d'un salarié. Ce que les maisons d'édition n'accepteront pas facilement.

Une alternative ?

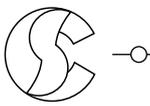
Oui, les coopératives d'activité et d'emploi. Elles ne résolvent pas tous les problèmes, notamment pas ceux de la représentation des salariés, devenus AE, au sein des entreprises qui les emploient. Mais elles permettent d'organiser ses activités d'indépendant tout en restant salarié, de bénéficier d'une aide juridique et administrative. Plus impliquées que les sociétés de portage salarial, les coopératives s'inscrivent dans une logique de création d'emplois et de développement du territoire.

Patricia Nerre

Histoire des pensions

- **Sous l'Ancien Régime** : 60.000 pensionnaires (0,1 % de la population) reçoivent une rente de la part du roi prélevée sur le trésor. Premières professions à l'obtenir : les marins sous Louis XIV, puis les militaires gradés, l'administration royale, le personnel des Maisons royales, le clergé et la Ferme générale (qui crée la première caisse de retraite française en 1768) ;
- **A la Révolution** : se différencient les rentes royales, payées sur la liste civile, et les pensions de retraite, payées par le Trésor public ;
- **1853** : Les fonctionnaires bénéficient d'une retraite minimale ;
- **Le développement des sociétés de secours mutuels** reste entravé par la réglementation ;
- **1850** : Des caisses de retraite dans les chemins de fer ;
- **1894** : Les mineurs obtiennent l'assurance-maladie et un régime de retraite ;
- **1883-1889** : Assurances sociales en Allemagne ;
- **1910** : Création des retraites par capitalisation obligatoires (loi sur les retraites ouvrières et paysannes). 3 millions de personnes concernés sur 8 millions de salariés sur un total de 40 millions d'habitants ;
- **1918** : L'afflux d'anciens combattants (3 millions en 1930) et la réintégration de l'Alsace-Moselle (qui bénéficie de la retraite allemande) permettent d'étendre à tous une protection maladie par répartition et un système par capitalisation pour la retraite (10 millions de personnes concernés en 1930 et 15 millions en 1941) ;
- **1930** : La retraite par capitalisation est rendue obligatoire ;
- **1936** : Proposition par le Front populaire d'un fonds national de chômage et d'un régime de retraite pour les vieux travailleurs. 29 juillet, retraite des mineurs. 28 août, loi sur les allocations chômage.
- **1941** : Création de la retraite par répartition obligatoire ;
- **1945** : Création d'une Sécurité sociale issue du programme du Conseil national de la Résistance ;
- **1972** : Le régime de retraite complémentaire s'ajoute à celui de base obligatoire. Il est calculé en points et financé par des cotisations patronales (60 %) et salariales (40 %) ;
- **1979** : La préretraite commence à être utilisée afin de résorber les problèmes d'emploi.
- **1981** : La retraite est possible à partir de 60 ans si le nombre d'années de cotisation requis est atteint ;
- **1991** : Michel Rocard rédige son Livre blanc. Suit une kyrielle de rapports, contributions, analyses.
- **2001** : 1er rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) intitulé « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, orientations et débats ». Nous en sommes au dixième rapport du COR en 2010.
- **2007** : L'ensemble des prestations vieillesse représente presque 13% du produit intérieur brut (PIB) et 23,4% des rémunérations des salariés cette même année, soit 228,6 mds €. Le régime général concerne 52,5 % des pensions mais 36,6 % en valeur (83,6 mds €).

Sources : http://fr.wikipedia.org/wiki/Retraite_en_France



Philippe Lagrue

Nous avons appris le décès de Philippe Lagrue, fin avril, des suites d'un cancer. Voici un texte de son frère Pierre ainsi que des camarades Marc Norguez et Jacques Dumeunier.

Philippe a multiplié les combats pendant sa vie, notamment au sein de notre syndicat. Il s'est largement investi dans le conflit du Parisien libéré durant les années 1970, en tant que membre actif des fameux « commandos » nocturnes. Il tenta ensuite, au début des années 1980, d'imposer la rédaction-révision au *Matin de Paris*, dont il devint secrétaire général de la rédaction à l'époque du « groupe des dix » avec lequel il tenta de sauver ce titre d'une disparition programmée. Dans les années 1990, à un moment où on ne se bousculait guère pour assumer ce type de responsabilité, il fut pendant quatre ans le secrétaire du

Syndicat des correcteurs. Je fus à son côté au comité syndical quand il exerça ce mandat, et nombre de camarades m'ont confirmé ce que je savais : il fut un secrétaire efficace, pragmatique et surtout très lucide.

Philippe avait décidé voici sept ans de quitter la vie parisienne pour s'installer dans l'Ariège. Jardinage, bricolage, chevaux : « je n'ai jamais autant travaillé que depuis que je suis à la retraite », me disait-il... Bref, il était tout simplement heureux. Philippe savait qu'il ne gagnerait pas son dernier combat contre un cancer

incurable ; mais, comme toujours, il a fait front. Au nom de ses filles, Bilou et Sandra, et de son épouse, Claude, je tiens à remercier tous les camarades qui nous ont adressé des messages de sympathie.

Philippe avait conservé jusqu'au bout son humour caustique, aussi je me permets de le paraphraser maladroitement : « Tu es parti beaucoup trop tôt ; tu n'avais pas atteint l'âge légal de la mort. »

Pierre Lagrue

«Au Syndicat des correcteurs,
Chers camarades,

Je me souviens de Philippe que j'ai côtoyé au bureau du Comité inter, je garde le souvenir d'un militant très attaché à ses mandats et à l'organisation syndicale, respectueux et ouvert aux autres. Recevez, et veuillez transmettre à sa famille, en mon nom et au

nom de notre syndicat, nos sincères condoléances,
Bien fraternellement,

Marc Norguez,
*secrétaire général du Syndicat général du livre et
de la communication écrite (SGLCE-CGT)*

Je tiens à rendre ici un hommage à Philippe Lagrue. Excellent camarade et professionnel, il s'acquitta avec honneur et efficacité du mandat qu'il prit à la tête du comité syndical. Diriger les affaires syndicales n'était pas une vocation pour lui, mais quand la place fut vacante et qu'on ne se bousculait pas pour l'occuper, il prit ses responsabilités.

Il était secrétaire quand fut signé le dernier très bon accord d'effectifs au «Monde», et il aida de son mieux les délégués d'alors. Après l'arrivée de Colombani à la tête du journal, un nouveau plan de réduction du personnel ouvrier fut demandé.

Nous fîmes partir en préretraite cinq équipiers et trois furent remplacés comme piétons, soit donc deux postes en moins.. Mais, comme la grille pagination-nombre de services avait été sauvegardée, nous récupérâmes par le recours à la permanence l'équivalent des deux postes de piétons qui n'étaient plus nominativement occupés. Ce qui fait que quelque temps après le directeur adjoint de l'imprimerie - ancien photographeur «reconverti» - s'inquiéta auprès de Philippe : «Je ne comprends pas : depuis la signature de l'accord, les

dépenses pour la correction n'ont pas baissé, bien au contraire !» Et Philippe confia qu'il avait répondu sentencieusement : «Si l'accord n'est pas appliqué, faites-le appliquer.» Et de fait il l'était, ce qui nous donna l'occasion de railler l'ancien «camarade reconverti» en lui lançant : «Il n'y a pas de mystère dans l'application de l'accord à la correction. Simplement, on vous a eus une fois de plus...» Autres temps certes, mais chaque période a ses problèmes et sa manière de les régler. Et Philippe, à sa manière, a bien mérité du syndicat.

Jacques Dumeunier,
*délégué du personnel au journal «Le Monde» début
1975, il est réélu sans interruption à ce poste jusqu'en
1996, date de son élection au comité d'entreprise comme
secrétaire adjoint. Mandat qu'il mènera à son terme
jusqu'en 1998 malgré son passage en « congé de con-
version » dans le cadre du plan social 1996-2001*

Alain Malherbe

Note à l'attention du personnel, des amis, et usagers de la Bourse du travail

J'ai le regret de vous informer du décès de M. Alain Malherbe dans le logement de fonction qu'il occupait à la Bourse du travail, rue du Château d'Eau, depuis juin 1990, intervenu quelques jours avant d'emménager dans un nouveau logement que la Ville de Paris venait de lui proposer, en vue de son départ en retraite prévu le 6 septembre prochain. Alain Malherbe était agent d'accueil et de surveillance à la Bourse du travail depuis le 11 décembre 1973, où il a exercé toute sa carrière professionnelle. Il avait reçu la médaille vermeil du travail de la Ville de Paris en 2010. Chef d'équipe depuis 1988, reconnu et apprécié de tous, c'était un très fin connaisseur de l'histoire sociale de la Bourse du travail.

Pupille de la nation marqué par le souvenir de la guerre, homme ferme et rompu à l'accueil, il a consacré sa vie au service à autrui comme en témoignent les nombreuses distinctions reçues et sur lesquelles il est resté très discret : médaille de bronze de l'étoile sociale de Bordeaux, médaille d'argent de la Société d'Encouragement National et International des Sauveteurs, croix du mérite des sauveteurs de l'Yonne, chevalier de l'étoile du devoir, chevalier de l'aide aux anciens militaires, médaillé du grand prix humanitaire de France, chevalier de l'éducation civique, chevalier de l'ordre de la courtoisie française.

Ancien délégué syndical ayant toute sa vie aidé les autres, il a voulu continuer son chemin seul, sans souhaiter qu'on l'aide quand bien même la dégradation de son état de santé l'exigeait, et malgré le handicap qui en était résulté ces dernières années.

Les usagers de la Bourse conserveront de lui l'image du gardien vigilant et intraitable, campé à l'entrée de la Bourse, assis sur son tabouret et appuyé sur sa canne...

Au nom de l'ensemble du service de la Bourse du travail, je veux exprimer notre profonde tristesse.

Patrick Vincent
Régisseur de la
Bourse du travail

Je viens d'apprendre le décès d'Alain Malherbe. Alain était très apprécié des correcteurs. Il y avait toujours une bise pour lui. Certains d'entre nous ne connaissaient même pas son nom. Pour tous, il était Alain. Il nous renseignait sur le va et vient des camarades que nous cherchions. Il était toujours des nôtres quand nous allions prendre un pot. La Bourse du travail était sa famille. Peut-être est-ce un signe du destin qu'il se soit éteint là où il était aimé.

Nous apprenons quel militant il a été, mais il n'en disait rien. Il ne demandait que de la chaleur et de l'amitié que nous lui accordions volontiers.

Il va y avoir un grand vide : nous n'oublierons jamais ce vieux solitaire bourru et tendre « campé à l'entrée de la Bourse, assis sur son tabouret et appuyé sur sa canne... ».

Adieu Alain, notre vieux camarade...

Annick Béjean,
pour la section des retraités
du Syndicat des correcteurs CGT

A ceux qui l'ont connu comme gardien à la Bourse du travail rue du Château-d'Eau, voici une photo d'Alain. Il habitait sur son lieu de travail. Et c'est là qu'on l'a retrouvé mort, jeudi 5 août au matin. Il était parti en retraite il y a trois mois. Il était âgé de cinquante-six ans.



Le logo des correcteurs évolue (essais)



Syndicat des correcteurs et des professions connexes **Filpac CGT**
Directeur-gérant : Eric Zivohlava – ISSN 1148-2583
Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris
Téléphone : 01 44 84 50 81 – Télécopie : 01 44 84 50 72
Courriel : correcteurscgt@yahoo.fr

219

CAN

ONADE



Journal officiel
Réglettes atelier : 01 40 58 77 25
Equipers atelier : 01 40 58 75 43
Réglettes rédaction : 01 72 69 62 24
Equipers rédaction : 01 72 69 62 22

Le Monde : 01 57 28 28 42
Lemonde.fr : 01 53 38 90 89
Courriel : cormia@lemonde.fr

L'Equipe : 01 40 93 25 47
Les Echos : 01 49 53 72 45
Le Figaro : 01 57 08 51 36
L'Humanité : 01 49 22 74 23
France-Soir : 01 56 21 00 30
Le Parisien : 01 40 10 31 13
La Tribune 01 40 13 13 21
Correction atelier 01 40 13 13 01

Investir : 01 44 88 49 28
Formacom : 01 56 96 07 20
Formation professionnelle des correcteurs
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves
93500 Pantin
secretariat@formacom.net



DOMENECH/SARKO
MÊME ECHEC
MAIS
RETRAITE CHAPEAU